



ANALYSE ET PLAN D'ACTION GENRE

ID FEM :	10416		
Pays	Togo		
Intitulé du projet :	Gestion durable des terres et écosystèmes des zones semi-arides du nord du Togo		
Agence du FEM :	PNUD	ID FEM de l'agence du projet :	PIMS 6425
Type de fonds d'affectation spéciale :	Fonds d'affectation spéciale du FEM	Domaine(s) d'intervention du FEM :	Diversité biologique (DB), dégradation des terres (DT)
Domaine d'intervention du FEM-7/Objectif(s) du FPMA/FSCC :	Diversité biologique (DB), dégradation des terres (DT)		
Financement anticipé (subvention à l'élaboration du projet) :	150 000	Subvention de projet du FEM :	5 448 173 \$US
Cofinancement :	11 870 000 \$US	Coût total du projet :	20 318 173 \$US
Approbation du formulaire de description de projet :	3 juin 2020	Approbation du Conseil/Date attendue :	7 juin 2022
Aval/approbation du PDG	3 juin 2022	Date prévue de début du projet :	1 ^{er} juillet 2022

Septembre 2021

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	2
1. Introduction	3
1.1. Contexte du projet	3
1.2 Buts et objectifs de l'analyse de genre, de la stratégie et du plan d'action	4
1.3. Plan d'action pour l'égalité entre les sexes	4
2. Méthodologie	5
3. Analyse genre	5
3.1. Contexte politique du pays en lien avec le genre	6
3.2. Cadre juridique de promotion de l'égalité des sexes	8
3.3 Etat de référence	11
3.3.1 Situation globale du genre dans le pays	11
3.3.2 Contexte socio-économique	11
➤ Education et formation	11
➤ <i>Nutrition</i>	13
➤ Accès à l'énergie	18
➤ Accès à l'eau et à l'assainissement	18
➤ Environnement	19
3.3.3 Genre et Accès et contrôle de la terre et des ressources naturelles	19
3.3.4. Genre et accès aux technologies pratiques et améliorées	22
3.3.5. Genre et sécurité alimentaire	23
3.3.6. Genre et Changement climatique	24
3.3.7. Genre et participation à la prise de décision dans la planification et la gouvernance environnementale	25
3.3.8. Genre et pauvreté	27
3.4. Genre et accès aux services socio-économiques	27
➤ Industrie et secteur privé	29
3.5. Analyse des écarts de genre	29
3.5.1. Une inégale exposition aux informations	30
3.5.2. Un grand écart en termes d'engagement	30
3.6. Impacts potentiels liés au genre	30

1. Introduction

L'analyse genre de la formulation du projet « Gestion durable des terres et écosystèmes des zones semi-arides du Nord du Togo » s'est attelée, sur la base d'une analyse situationnelle, à ressortir les avantages et risques que peuvent constituer les rôles différenciés des hommes et des femmes dans l'atteinte de résultats escomptés de la mise en œuvre des actions envisagées. Le but est d'identifier les facteurs de mitigations ou de renforcement des capacités des uns et des autres qui seront consignés dans un plan d'action.

En effet, la gestion durable des terres et de l'écosystème fait appel à la connaissance des facteurs humains ou non qui agissent sur eux et qui font l'objet de la formulation de ce projet. Les facteurs identifiés sont liés aux conséquences des problématiques essentielles concernées par le projet à savoir: la dégradation des terres, l'accès aux ressources naturelles et à la biodiversité, de même qu'aux changements climatiques. Le projet en cours d'élaboration intègre cet état de fait et propose des solutions de mitigations aux effets de ces mutations qui ont un impact sur les humains, leurs activités, perceptions et comportements.

L'analyse situationnelle du genre dans les régions de la Kara et des savanes est entre autres basée sur la division sociale des rôles et fonctions émanant de l'éducation différenciée entre filles et garçons au sein des cultures et peuplements de ces deux régions. Il est aussi question d'analyser les vulnérabilités initiales des femmes vis-à-vis des thématiques traitées par le projet, leurs besoins, les différences de rôles, le niveau de pouvoir exercé par les femmes et les hommes, les obstacles, les contraintes et les opportunités qui en découlent.

La région de la savane est majoritairement peuplée de Moba, Gourmantché, Mossi, N'guangame et celle de la Kara est occupée par les Kabyè, Tem, Lama, Nawdum, N'tcham. Les minorités ethniques dans ces deux régions sont essentiellement les peulhs nomades et sédentaires.

1.1. Contexte du projet

Le Mécanisme mondial est une institution de la Convention, chargée d'aider les pays à mobiliser des ressources financières du secteur public et privé pour des activités qui préviennent, contrôlent ou inversent la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse. En tant que bras opérationnel de la Convention, le Mécanisme mondial aide les pays à traduire la Convention en action.

En septembre 2015, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté les Objectifs de Développement Durable, dont l'objectif 15, qui vise à « protéger, restaurer et promouvoir l'utilisation durable des écosystèmes terrestres, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification et arrêter et inverser la dégradation des terres et arrêter la perte de biodiversité ». Parmi les principaux résultats attendus, il définit sous la cible 15.3 comme suit « lutter contre la désertification, restaurer les terres et les sols dégradés, y compris les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde neutre en matière de dégradation des terres » d'ici 2030.

En octobre 2015, la 12e session de la Conférence des Parties (CdP) de la CNULCD a défini la neutralité en matière de dégradation des terres (NDT) et a approuvé le concept comme un vecteur puissant pour la mise en œuvre de la Convention. Par la suite, en septembre 2017, la 13e session de la CdP a souligné le rôle essentiel des projets et programmes transformateurs de NDT (LDN TPP) pour la mise en œuvre de la Convention. Cela a été réaffirmé lors de la 14e session de la COP à New Delhi en septembre 2019.

Dans ce cadre, le Togo a demandé le soutien du Mécanisme mondial de la CNUCLD pour concevoir un projet de transformation de NDT sensible au genre en utilisant son allocation GEF STAR en partenariat avec le PNUD, en tant qu'agence d'exécution du FEM. Le formulaire d'identification de projet du FEM (PIF) soutenu par le partenariat a été soumis au Secrétariat du FEM et approuvé pour financement le 3 juin 2020 par le Conseil du FEM.

C'est dans ce contexte que le Mécanisme mondial a proposé de soutenir l'élaboration du document de projet complet en complément du don pour la préparation de projet (PPG) qui est dirigé par le PNUD, en recrutant un consultant national / spécialiste du genre, pour s'assurer que le projet promeut l'égalité des sexes de manière significative et cohérente.

1.2 Buts et objectifs de l'analyse de genre, de la stratégie et du plan d'action

Objectifs du projet

Idéalement, les projets et programmes transformateurs de NDT cherchent à enrayer la perte excessive de terres productives et à réduire les inégalités entre les sexes en tirant parti des retombées positives pour générer des résultats optimaux. Les objectifs du projet peuvent : i) miser sur des cibles spécifiques en matière d'égalité entre les sexes, conformes avec le Plan d'action pour l'égalité entre les sexes de la Convention ; ii) cibler directement et expressément les femmes et les obstacles structurels, institutionnels et sociaux qui les empêchent de contrôler et de gérer les ressources terrestres, productives et naturelles ; ou iii) viser à réduire les disparités entre les sexes et à faire des femmes des agents de changement qui « défendent et protègent leurs droits, gèrent leur charge de travail et tirent parti de leurs connaissances pour négocier des lois et des politiques plus justes ».

Les projets et programmes transformateurs de NDT vont donc au-delà de la participation des femmes à la planification et à la prise de décisions et emploient des méthodes concrètes pour s'attaquer aux rapports de pouvoir entre les sexes et aux obstacles à l'égalité entre les sexes qui persistent. Les notes et propositions conceptuelles concurrentielles mentionnent ainsi expressément les retombées positives possibles en matière d'égalité entre les sexes. Par souci de conformité, le projet doit intégrer les questions de genre, une condition préalable à la soumission de projets pour la plupart des organismes de financement.

Objectifs spécifiques

- Mettre en avant les priorités et les lacunes en matière d'égalité entre les sexes et d'équité sociale à l'échelle nationale
- Identifier les différences entre les sexes en ce qui concerne les obstacles entravant l'accès aux moyens de subsistance et à la sécurité foncière
- Analyser les droits des femmes selon les différents régimes de gouvernance foncière appliqués dans les zones d'intervention
- Harmoniser les objectifs du projet avec les engagements nationaux et internationaux en faveur du développement et des droits fondamentaux

1.3. Plan d'action pour l'égalité entre les sexes

En s'appuyant sur l'analyse des disparités entre les sexes menée au cours de la phase de planification, le Plan d'action pour l'égalité entre les sexes au niveau du projet exploite les difficultés et les possibilités pour

les femmes et les hommes identifiées au cours de la phase d'analyse et joue le rôle de manuel de projet en veillant à ce que les principes et aspirations se traduisent par des activités applicables.

2. Méthodologie

Elle a consisté une revue de la littérature à une phase de collecte des données qualitative. La démarche utilisée ont été les consultations des acteurs au niveau nationale et régionale (Savanes et Kara)

Les focus groups de femmes, de jeunes, des hommes en groupe d'intérêt commun ou de même type d'activités ou non.

Les outils utilisés étaient essentiellement des guides d'entretien. Il renseignent sur les modes de subsistance, la protection de l'environnement, les conflits et leurs modes de règlementent, activités socio-économiques exercées par les hommes, femmes et enfants, les infrastructures disponibles, les structures présents dans le milieu, l'utilisation de la récolte, mode d'accès aux terres pour l'agriculture, conflits liés aux terres agricoles, les problèmes liés à l'agriculture, les solutions en termes d'amélioration de l'existant, et les activités alternatives par ordre de préférence...

3. Analyse genre

L'analyse genre de la formulation du projet « Gestion durable des terres et écosystèmes des zones semi-arides du Nord du Togo » s'est attelée, sur la base d'une analyse situationnelle, a ressorti les avantages et risques que peuvent constituer les rôles différenciés des hommes et des femmes dans l'atteinte de résultats escomptés de la mise en œuvre des actions envisagées. Le but est d'identifier les facteurs de mitigations ou de renforcement des capacités des uns et des autres qui seront consignés dans un plan d'action.

En effet, la gestion durable des terres et de l'écosystème fait appel à la connaissance des facteurs humains ou non qui agissent sur eux et qui font l'objet de la formulation de ce projet. Les facteurs identifiés sont liés aux conséquences des problématiques essentielles concernées par le projet à savoir : la dégradation des terres, l'accès aux ressources naturelles et à la biodiversité, de même qu'aux changements climatiques. Le projet en cours d'élaboration intègre cet état de fait et propose des solutions de mitigations aux effets de ces mutations qui ont un impact sur les humains, leurs activités, perceptions et comportements.

Au Togo, 56,4 % de la population est rurale¹. Cette ruralité est fondamentalement agricole. L'agriculture est la principale source de revenu de 97% de la population rurale qui tire son revenu de l'agriculture or 73 % de la population rurale est pauvre et cette pauvreté est plus féminine que masculine : Le Togo compte 8,6 millions d'habitants (CIA, 2020), avec une répartition de 49,3 % d'hommes contre 50,7 % de femmes.

Par ailleurs, au Togo où les femmes représentent 51,4% de la population, d'après le 4ème recensement général, et 51,1% de la population agricole, le PND ambitionne de porter la proportion de femmes salariées agricoles de 58,11% en 2015, à 80% en 2022. Ainsi que la proportion de femmes propriétaires de terres agricoles de 19% en 2015, à 26% en 2022.

¹ MICS TOGO ;2017

En outre, la pauvreté est plus élevée au sein des ménages dirigés par une femme (57,5 %). Les femmes sont aussi plus vulnérables, parce qu'elles ont moins accès aux opportunités économiques. L'indice du capital humain (HCI) du Togo reste faible à 0,41.

La population togolaise est composée de 48,6% d'hommes et de 51,4% de femmes, tandis que la population rurale comprend 48,8% d'hommes et 51,2% de femmes (RNA, 2013, Vol III: 10). La population agricole dans son ensemble est également caractérisée par une prédominance de la population féminine (51,1%) sur la population masculine (48,9%) (RNA, 2013, Vol III: 38)².

En tant que bras opérationnel de l'UNCCD, le Mécanisme mondial FEM et ses partenaires réaffirment les avantages comparatifs à l'intégration de la dimension genre à toutes les actions visant à lutter contre le changement climatique et ses corollaires sur la dégradation de l'écosystème, tout en contribuant au mieux aux moyens de subsistances.

L'analyse situationnelle du genre dans les régions de la Kara et des savanes est entre autres basée sur la division sociale des rôles et fonctions émanant de l'éducation différenciée entre filles et garçons au sein des cultures et peuplements de ces deux régions. Il est aussi question d'analyser les vulnérabilités initiales des femmes vis-à-vis des thématiques traitées par le projet, leurs besoins, les différences de rôles, le niveau de pouvoir exercé par les femmes et les hommes, les obstacles, les contraintes et les opportunités qui en découlent.

La région de la savane est majoritairement peuplée de Moba, Gourmantché, Mossi, N'guangame et celle de la Kara est occupée par les Kabyè, Tem, Lama, Nawdum, N'tcham. Les minorités ethniques dans ces deux régions sont essentiellement les peulhs nomades et sédentaires.

3.1. Contexte politique du pays en lien avec le genre

Sur le plan politique, le Togo a élaboré le PND (2018-2022). Il a actualisé avec la feuille de route des actions prioritaires gouvernementales à l'horizon 2025 qui est le document central et actuel de la politique de développement économique et social du Togo avec une perspective de transformation pour amener le Togo à rejoindre le peloton des pays émergents dans un délai de 15 à 20 ans.

Le PND 2018-2022 et sa déclinaison en feuille de route prennent compte les questions d'inclusion sociale, d'équité et d'égalité de genre. Ces deux documents sont complémentaires et s'imbriquent

L'axe 3 du PND vise à « Consolider le développement social et renforcer les mécanismes d'inclusion » et de poursuivre la promotion de l'équité et de l'égalité de genre, l'autonomisation des femmes et leur participation effective à la prise de décision à tous les niveaux du processus de développement.

Il met un accent particulier sur l'accès des femmes à la terre et au crédit tout en œuvrant pour la promotion de l'entrepreneuriat des femmes. Cela passera par le développement des ressources humaines de qualité, tout en corrigeant les inégalités de genre et d'accès aux services sociaux de base ainsi que la préparation des politiques publiques sensibles au genre et respectueuses de l'environnement. Il a également pour

² Profil national genre des secteurs de l'agriculture et du développement rural ; FAO 2018

Projet de « Gestion durable des terres et écosystèmes des zones semi-arides du nord du Togo »
Analyse et plan d'action genre

objectif de généraliser la gestion axée sur les résultats dans la chaîne PPBSE (Planification, Programmation, Budgétisation, Exécution et Suivi-Evaluation).

L'élaboration du PPG et la prise en compte du genre s'arrime parfaitement à la feuille de route gouvernementale 2025 qui soutient en son axe stratégique 1 la nécessité de renforcer l'inclusion et l'harmonie sociale et de garantir la paix. En outre son axe 2 se propose de dynamiser la création d'emploi en s'appuyant sur les forces de l'économie.

Il existe plusieurs autres politiques sectorielles dans le domaine de l'agriculture, la foresterie, l'eau, l'énergie, les transports, etc. Ces politiques sectorielles prennent en compte les besoins liés aux femmes et aux hommes (Tableau 1).

Tableau 1 : Autres politiques sectorielles

Politiques sectorielles	Date d'élaboration/ adoption	Objectifs
Politique Nationale pour l'Equité et l'Egalite de genre (PNEEG).	2011, actualisé en 2019.	Assurer l'intégration effective du genre dans les interventions de développement dans tous les secteurs de la vie économique et sociale.
Stratégie Nationale d'Equité et d'Egalite de Genre du Togo (SNEEG) 2019-2028.	Juillet 2019.	Créer les conditions de réalisation de l'égalité entre les femmes et les hommes au Togo de manière à assurer l'équité entre les femmes et les hommes dans toutes les politiques publiques.
Plan National d'Adaptation aux Changements Climatiques du Togo.	Novembre 2016.	Contribuer à une croissance inclusive et durable au Togo à travers la réduction des vulnérabilités, le renforcement des capacités d'adaptation et l'accroissement de la résilience face aux changements climatiques
Politique forestière du Togo.	2011.	Promotion du genre comme mesure d'accompagnement pour optimiser les performances de sa mise en œuvre en termes d'efficacité et d'efficience
Politique Nationale de l'emploi.	2012.	Priorité aux mesures visant à faciliter la plus grande insertion des femmes dans les secteurs publics et privés formels et l'appui à leurs activités génératrices de revenus dans le secteur informel
Politique Nationale de l'Eau du Togo.	2010	Contribuer à la lutte contre la pauvreté tout en favorisant le développement durable en apportant des solutions appropriées aux problèmes liés à l'eau afin que celle-ci ne devienne pas un facteur limitant le développement socioéconomique.
Nouvelle Politique Agricole 2015-2030	2015.	A retenu l'équité sociale, le genre et la réduction des disparités régionales comme étant son second principe directeur de mise en œuvre
Politique Energétique du Togo		Garantir une énergie sure au service du développement

3.2. Cadre juridique de promotion de l'égalité des sexes

Le Togo a manifesté la volonté de s'inscrire dans la dynamique adoptée par le Système des Nations Unies pour la promotion de l'égalité des sexes et de l'équité entre l'homme et la femme en vue de promouvoir le développement, tout d'abord en inscrivant dans sa constitution de 1992 qu'elle reconnaît la primauté du droit international sur le droit national (article 140). Il a ensuite ratifié plusieurs instruments juridiques internationaux en la matière.

➤ Niveau international

- La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH) du 10 décembre 1948 qui reconnaît les mêmes droits humains à tous sans aucune distinction, notamment de sexe et affirme le droit à leur jouissance effective par les femmes.
- Le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC) du 16 décembre 1966, entré en vigueur le 3 janvier 1976 et ratifié par le Togo le 24 mai 1984. Le TOGO a pris l'engagement d'assurer le droit égal qu'ont l'homme et la femme au bénéfice de tous les droits économiques, sociaux et culturels reconnus par le Pacte.
- Le Pacte international relatif aux Droits Civils et Politiques (PIDCP) adopté le 16 décembre 1966, entré en vigueur le 23 mars 1976 et ratifié par le Togo le 24 mai 1984. Le TOGO s'est donc engagé à assurer le droit égal des hommes et des femmes de jouir de tous les droits civils et politiques énoncés dans le PIDCP (Article 3).
- La Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'Égard des Femmes (CEDEF) adoptée le 18 décembre 1979, entrée en vigueur le 3 septembre 1981. Cette convention ratifiée par le TOGO le 26 sept 1983 l'oblige à prendre des mesures pour assurer que les femmes et les filles ne fassent pas l'objet de discrimination, que la contribution des femmes au bien-être de la famille et au progrès de la société, soit pleinement reconnue et valorisée et que des mesures soient prises pour assurer leur pleine participation à la prise de décision et au développement.
- La Convention relative aux Droits de l'Enfant (CDE) adoptée le 20 Novembre 1989 et ratifiée par le TOGO le 1er août 1990, elle est entrée en vigueur le 2 septembre 1990. La CDE met l'accent sur l'intérêt supérieur des êtres humains, filles et garçons, âgé de moins de 18 ans et demande aux Etats parties de créer des conditions permettant aux enfants de participer activement à la vie politique et sociale de leur pays. La CDE met également en évidence la nécessité pour un enfant de vivre dans un environnement salubre et sans danger, d'avoir une alimentation saine afin de développer librement ses capacités intellectuelles, morales et spirituelles.
- La Convention relative aux droits des personnes handicapées adoptée le 13 Déc. 2006 et entrée en vigueur le 3 Mai 2008, elle a été ratifiée par le TOGO, le 1 mars 2011. A travers cette convention, les Etats reconnaissent que les femmes et les filles handicapées sont exposées à de multiples discriminations et s'engagent à prendre les mesures adéquates pour leur permettre de jouir pleinement et dans des conditions d'égalité de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales.
- Les Résolutions 1325 (2000), 1820 (2008), 1888 (2009), 1889 (2009), 1960 (2010), 2106 (2013), 2242 (2015), 2250 (2015), 2419 (2018) 2467 (23 avril 2019), 2493 (29 octobre 2019) du Conseil de Sécurité des Nations Unies sur les femmes, les jeunes, la paix et la sécurité qui demandent aux Etats d'assurer la participation des femmes à la prévention, la gestion et la résolution des conflits ainsi qu'à la reconstruction post conflits.

➤ **Au niveau régional**

- La Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP) adoptée le 27 Juin 1981, ratifiée par le Togo le 05 novembre 1982 et entrée en vigueur le 21 Octobre 1986. Elle prône les valeurs fondamentales des droits humains et affirme la volonté des Etats Africains à éliminer toutes formes de discrimination y compris celle fondée sur le sexe ;
- La Charte africaine sur les droits et le bien-être de l'enfant (CADBE) adoptée en Juillet 1990, ratifiée par le Togo le 05 mai 1998 et entrée en vigueur le 29 novembre 1999 ;
- Le Protocole à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples relatif aux Droits des femmes en Afrique adopté le 11 juillet 2003, ratifié par le Togo en octobre 2005 et entré en vigueur en novembre 2005. Ce protocole réaffirme le droit des femmes à la sécurité alimentaire (Art 15) et leur droit à un environnement sain et viable (art 18). En adhérant à ce protocole, le Togo s'est engagé à assurer aux femmes l'accès à l'eau potable, aux sources d'énergie domestique, à la terre et aux moyens de production alimentaire.
- L'Acte additionnel relatif à l'égalité de droits entre les femmes et les hommes pour le développement durable dans l'espace CEDEAO adopté le 19 mai 2015. Les États membres se sont engagés à prendre les mesures nécessaires pour l'amélioration du système d'assainissement et d'accès à l'eau potable des populations à travers diverses actions, dont la mise en place d'infrastructures et la fourniture de matériels et d'équipements adéquats, notamment adaptés aux tâches ménagères ainsi que l'amélioration des énergies renouvelables (utilisation du solaire) et de l'électrification rurale en vue de réduire la pénibilité des travaux des femmes et de renforcer la compétitivité des entreprises dirigées par les femmes. En outre pour la gestion de l'environnement, ils se sont engagés à assurer la participation équitable des femmes et des hommes aux instances de gestion de l'environnement et des ressources naturelles, et à mettre en place des plans d'aménagement du territoire et de gestion intégrée des ressources naturelles.

➤ **Au niveau national**

- Les engagements pris à travers les instruments juridiques internationaux ont été traduits dans les textes nationaux pour permettre aux femmes de contribuer pleinement aux actions de développement du pays au même titre que les hommes. Le principe d'égalité entre hommes et femmes au Togo se fonde sur des dispositions prises par le législateur togolais notamment dans les domaines des relations familiales, socio-économiques, culturelles et politiques.
- La Constitution de la IV république de 2019 garantit le statut juridique de la femme. Elle stipule que tous les citoyens sont égaux en droits et en devoirs sans distinction d'origine, de race, de sexe, de condition sociale ou de religion (art. 2). En outre, elle reconnaît le droit à l'égalité devant la loi et à la dignité (art.11), le droit au développement (art. 12) et à la propriété (art. 27).
- Le Code des personnes et de la famille de 1980, révisé en 2012 et modifié en 2014 en certains de ses articles, met à la disposition de la femme togolaise un ensemble d'instruments juridiques lui permettant une meilleure protection et un meilleur épanouissement y compris de meilleures dispositions pouvant aider les femmes, comme les hommes à lutter contre les violences basées sur le genre, à avoir accès aux facteurs de production, à produire et à gérer ensemble les ressources, à élaborer, à planifier et à mettre en œuvre ensemble les programmes et les projets dans tous les

- secteurs, dont celui de l'agriculture, de l'eau, de l'énergie, des transports, etc. pour le développement efficace et efficient des communautés rurales.
- La loi N°2018-005 du 14 juin 2018 portant Code foncier et domanial prévoit dans son article 8 point 8 l'accès des hommes et des femmes à la terre. L'égalité dans l'accès au foncier doit être garantie par l'Etat et les collectivités locales. Les différentes lois, ordonnances et décrets ci-dessous confirment l'égalité entre l'homme et la femme en matière d'emploi, de salaire et de responsabilité pénale.
 - La loi N° 2017-005 du 19/06/17 d'orientation de l'enseignement supérieur et de la recherche Education qui prescrit la promotion du genre, notamment dans les filières scientifiques, technologiques et dans le domaine de l'innovation.
 - Le nouveau Code pénal togolais de 2015 prévoit cinq catégories de violences en ces articles 232 et suivants. Il s'agit notamment des violences à l'égard des femmes dans les situations de conflits armés ou de troubles internes, les violences physiques ou psychologiques, les violences sur une femme enceinte ou sur l'enfant en train de naître, les violences des rites inhumains et dégradants, les violences liées à des actes cérémoniaux ou funéraires imposés à la femme et les violences économiques dénis de ressources par exemple).
 - La loi N°2013-008 du 22 mars 2013 portant Code électoral comporte de nouvelles dispositions destinées à réviser le Code électoral et promouvoir la parité homme-femme dans les postes électifs.
 - La loi N° 2009-03 du 24 /10 /2009 portant code de santé publique de la République togolaise accorde une place de choix à la santé de la femme et de l'enfant.
 - Le Code du travail de 2006 révisé en 2020 assure à chaque citoyen (homme ou femme) l'égalité des chances en matière d'emploi et garantit à chaque travailleur une rémunération juste et équitable.
 - Cadre institutionnel de promotion de l'égalité des sexes.

Au Togo, plusieurs structures interviennent dans le cadre de la promotion du genre. On distingue des structures étatiques, des organisations de la société civile et des organisations communautaires. Depuis 1977, le Togo a mis en place un mécanisme institutionnel de promotion et de protection de la femme qui a évolué en dents de scie.

De la Direction Générale de la Promotion de la femme en 1977, il a été érigé en ministère plein en 2010 avant d'être rattaché au Ministère de l'action social à partir de 2013.

- En 1983, le Togo a adhéré à la Convention sur l'Elimination de toutes les formes de Discrimination à l'Egard des Femmes (CEDEF).
- En 1994, le Togo participe à la Conférence Mondiale de Beijing sur les femmes en 1994. En 1999, un noyau national de formation des formateurs en genre et développement a été mis en place pour procéder au renforcement des capacités des acteurs et structures impliqués dans les questions du genre. En 2010, un ministère entièrement consacré à la promotion de la femme a été mis en place.
- En 2011, la politique nationale de l'équité et de l'égalité de genre (PNEEG) a été formulée assortie d'un plan d'action. En avril 2018, l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) a adopté une Stratégie Genre couvrant la période 2018-2027, qui sera mise en œuvre à travers un plan d'action et actualisée tous les cinq ans.
- En 2018, le Plan National de Développement (PND 2018-2022) a été adopté avec le genre comme un des thèmes transversaux et un des quatre principes directeurs.
- En août 2019, la PNEEG a été actualisée et sa stratégie de mise en œuvre a été révisée. Pour une meilleure intégration du genre dans les politiques, programmes et projets de développement, le Gouvernement a pris la décision de mettre en place au niveau de chaque ministère sectoriel une

cellule focale genre par décret du Premier Ministre n° 2008-094/PMRT du 13 juin 2008 et d'élaborer une stratégie d'intervention en la matière dont les objectifs sont de renforcer la capacité d'intervention des points focaux genre mis en place au sein des ministères sectoriels et de rendre effective l'institutionnalisation du genre dans les ministères sectoriels et sa prise en compte dans les interventions de développement. Les cellules focales genre ont pour mission de veiller à l'intégration du genre dans les ministères sectoriels et sa prise en compte dans les politiques, programmes et projets de développement. Elles sont responsables des résultats obtenus en faveur de la promotion du genre dans leurs ministères respectifs.

3.3 Etat de référence

3.3.1 Situation globale du genre dans le pays

La valeur de l'Indice de l'Inégalité de genre pour le Togo s'établit à **0,566**, classé 140 sur 162 pays pour 2018. Au Togo, 17,6% des sièges au parlement sont détenus par des femmes, et 27,6% des femmes adultes ont atteint le niveau d'éducation secondaire comparé à 54% pour les hommes adultes.

3.3.2 Contexte socio-économique

➤ Education et formation

Le taux de scolarisation des filles est inférieur à celui des garçons, mais l'écart varie selon les cycles et selon les régions. L'enquête QUIBB (2015) révèle que:

- Le taux net de fréquentation scolaire au primaire (84,8%) a progressé par rapport aux résultats obtenus lors du QUIBB 2011 (81,8%). Quel que soit l'âge, les garçons (86,3%) ont un taux net de fréquentation primaire plus élevé que les filles (83,6%). Au niveau du secondaire, le taux net de scolarisation (TNS) est de 49,1 %. Il est plus élevé chez les garçons (55,2%) que chez les filles (42,0%) ;
- L'enseignement primaire concerne les enfants d'âge compris entre 6 et 11 ans. Pour cette tranche de la population, l'analyse fait ressortir que dans l'ensemble, 84,8% de ces enfants sont à l'école primaire ; 91,4 en milieu urbain et 81,5 en milieu rural. Par ailleurs, en 2015, on retrouve plus de garçons (86,3%) que de filles (83,6%) à l'école primaire ;
- Pour l'enseignement secondaire, la population de référence est celle âgée de 12 à 18 ans. Par rapport à l'enseignement primaire, le taux de fréquentation au secondaire est plus faible. Il est de 49,1% dans l'ensemble, de 63,0% en milieu urbain et 39,3% pour le milieu rural. Selon le sexe, le taux de fréquentation au secondaire est de 55,2% pour les garçons et de 42,0% pour les filles.

Les raisons de non fréquentation sont multiples. 35,3% des enfants ont déclaré avoir abandonné, 17,7% ont évoqué le manque de soutien ou les frais d'écolage trop cher et pour 14,9% d'enfants le travail est la raison de leur non fréquentation. Une proportion non négligeable (5,6%) pense que l'école est inutile ou ne présente aucun intérêt. On note aussi que 4,3% d'enfants ont arrêté les études pour de raisons de grossesse et 3,1% pour des raisons de mariage. Maladie ou handicap est cité par 5,5% d'enfants comme la raison de non fréquentation. On observe toutefois des disparités selon le sexe, le milieu de résidence, le domaine d'étude ou encore le groupe socio-économique.

Les résultats issus de l'enquête QUIBB présentent un taux d'alphabétisation de 63,3% contre 60,3% en 2011. Ce taux présente toutefois des disparités selon différentes caractéristiques. Les hommes sont plus alphabétisés que les femmes quel que soit le groupe d'âge. Au niveau national, ce taux est de 76,7% pour les hommes et 51,0% pour les femmes.

➤ **Santé, genre et Covid 19**

Même si la situation sanitaire a évolué positivement au Togo au cours de ces dernières décennies, d'une façon générale, les principaux problèmes au niveau de la santé sont : maternités nombreuses et/ou rapprochées, mariage précoce, faible accès aux services de santé en général et particulièrement aux services spécialisés (insuffisante couverture vaccinale, faible utilisation des moyens contraceptifs et faible participation de la femme à la prise de décision en matière de la santé de la reproduction).

Pour ce qui est de l'accès aux services de santé, on note selon les données de l'enquête QUIBB (2015) une légère disparité en faveur des femmes. En 2018, le taux d'accès de la population aux structures sanitaires est de 68,9%. Ce taux est de 86,2% en milieu urbain et de 53,0% en milieu rural.

Concernant l'utilisation des structures de santé, 62,7% (contre 66,2% en 2011) des personnes malades utilisent les centres de santé ou ont consulté un praticien de santé. Cette proportion est aujourd'hui de 62,0% en milieu urbain contre 63,1% en milieu rural. L'analyse selon le sexe, montre que les femmes, 62,4% utilisent les services de santé dans une proportion moindre que les hommes (62,9%).

Les taux de mortalité maternelle, néonatale et infanto-juvénile restent toujours très élevés au Togo et elles constituent un facteur influent dans le classement du Togo en IDH (162^{ème} 2016). Selon le rapport statistique 2015 de la Division Santé Maternelle, Infantile et Planification Familiale, un total de 360 915 de grossesses étaient attendues en 2015 au Togo.

Le pays a lancé en Aout 2021 un « Programme national d'accompagnement de la femme enceinte et du nouveau-né » dénommé Wézou. Il est prévu prendre en charge une partie des soins de toutes les femmes enceintes du Togo.

Le VIH/SIDA continue d'être une menace, même si ces quinze dernières années, le taux de prévalence est passé de 6 à 2,5% en 2018. Ici, aussi, il faut relever que ce taux de prévalence demeure encore élevé dans la couche féminine, selon les données issues du Plan National de Développement de la Santé (PNDS 2017-2022). En effet, les femmes et les jeunes filles payent le plus lourd tribut de l'évolution de la pandémie. Les filles de 15 à 49 ans infectées sont estimées à 3,1% contre 1,7% pour les garçons du même âge. Il est révélé que le comportement sexuel des hommes affecte davantage les femmes du fait de leur plus grande vulnérabilité aux IST/VIH/SIDA due généralement à la pauvreté et à l'alphabétisme.

La COVID 19 est apparu en 2019, elle n'a épargné aucune tranche de la population. Les autorités sanitaires ont mis en place un mécanisme de communication pour prévenir et endiguer le mal. Des respects des gestes barrières à la vaccination en passant par la distanciation sociale, les activités socioéconomiques des hommes comme des femmes sont touchées par les mesures de prévention.

La propension à l'exposition à la maladie est plus grande chez les femmes que chez les hommes celles-ci étant la plus mobile dans la recherche des moyens de subsistance de la famille.

Au plus fort de la crise sanitaire, plusieurs localités des régions d'intervention du projet celle de la Kara et

des savanes ont été à plusieurs reprises bouclées pour cause de foyer de contamination.

D'après les femmes entretenues lors des focus group, cette situation a eu des conséquences néfastes sur leurs activités économiques. Ces activités sont essentiellement la production et commercialisation des produits vivriers, la restauration ; la distribution des biens de services. La mévente des produits périssables (produits maraichers) et ceux non périssable destinés au marché national et international tel celui du beurre de karité ont mis à mal les économies familiales et la résilience des femmes face à cette crise du Corona virus.

Les plans locaux de relance économique doivent être mis en branle pour limiter le risque de stress dû à l'action des humains sur les couverts végétaux à la recherche de nouvelles sources de revenu.

➤ **Nutrition³**

La malnutrition reste préoccupante chez les enfants de 0 à 5 ans. En effet, selon les données de l'enquête MICS4 au Togo, l'état nutritionnel de l'enfant âgé de moins de 5 ans est décrit par trois indicateurs-clés :

- 29,7% des enfants de moins de 5 ans souffrent du retard de croissance (taille-pour-âge) lié à la dénutrition chronique, l'insuffisance d'une nutrition appropriée ;
- 4,8% des enfants touché par l'émaciation (poids-pour-taille) qui résulte d'une insuffisance nutritionnelle récente ou d'une maladie aiguë, avec des variations saisonnières liées à l'évolution de la disponibilité de la nourriture ;
- 16,6% des enfants de moins de 5 ans présentent une insuffisance pondérale (poids-pour-âge), indicateur composite, combinant dénutritions chronique et aiguë.

Le rapport 2015 de la Division de la Nutrition, note que la proportion d'enfants de faible poids à la naissance – indicative pour l'état nutritionnel des femmes enceintes - est élevée 8,3% au niveau national. Selon ce rapport, l'indice de concentration en Contrôle de Promotion de Croissance (CPC) au niveau national est t de 2,6 en 2015. Le taux de supplémentation en vitamine A chez les femmes dans les 45 jours suivant l'accouchement au Togo, était de 68% en 2015.

La vulnérabilité des femmes enceintes, allaitantes ou en âge de procréer est liée à l'importance des tâches domestiques qui occasionnent d'immenses dépenses d'énergie non compensées..

La succession de grossesses, avec un espace inter génésique court et des apports nutritionnels insuffisants, conduit à des états de malnutrition et de mortalité périnatale.

Parmi les autres principales causes de malnutrition, il faut noter :

- Des déséquilibres nutritionnels dus aux habitudes alimentaires traditionnels, aux facteurs sociaux et culturels ;
- Une insuffisance de contrôle dans l'acquisition, la distribution et l'utilisation des produits d'alimentation, y compris en situations difficiles ;
- Une faible connaissance des consommateurs à propos des normes d'hygiène et de la qualité sanitaire des aliments.

³ Données issues du Plan Stratégique National d'Alimentation et de Nutrition 2012-2015.

De manière générale, la femme togolaise du fait du niveau bas de ses revenus surtout en milieu rural n'a pas accès au soin de santé. La diminution des revenus des activités du fait du changement climatique accentue cette vulnérabilité.

➤ **Habitat**

Les ménages propriétaires de leur logement représentent un peu plus du tiers (34,1%) de l'ensemble des ménages, dont 3,0 % avec titre foncier et 31,1% sans titre foncier. La proportion des ménages locataires est 26,1% et celle des ménages occupant des maisons familiales s'élève à 37,9%. L'analyse selon le sexe du chef de ménage (CM) fait ressortir que 37,7% des CM hommes sont propriétaires de leur logement contre 23,7% des CM femmes. La proportion des CM femmes qui sont dans les logements familiaux (49,5%) est plus élevée que celle des CM hommes (33,9%).

En milieu urbain comme rural, très souvent de nombreuses zones d'habitation ne sont pas viabilisées par manque de politique de l'habitat. L'exiguïté des pièces et la mauvaise orientation des concessions constituent un risque pour la santé notamment des femmes et des enfants qui sont plus exposés au feu et à la fumée, cause de plusieurs infections respiratoires aiguës et chroniques.

➤ **Travail et emploi**

L'Etat reconnaît à chaque citoyen le droit au travail et s'efforce de créer les conditions effectives de jouissance de ce droit. Aussi, est-elle considérée comme travailleur, quels que soient son sexe et sa nationalité, toute personne qui s'est engagée à mettre son activité professionnelle moyennant rémunération, sous la direction et l'autorité d'une autre personne, physique ou morale, publique ou privée (Code du Travail, Art. 2).

L'analyse montre que les entreprises privées formelles et les entreprises individuelles ou de ménages sont les plus grands pourvoyeurs d'emploi au Togo depuis 2011. Ces deux types d'employeurs emploient à eux seuls neuf actifs sur dix en 2011 et en 2015. En effet, 45,4% des actifs occupés travaillent dans une entreprise privée (formelle ou informelle) et 43,6% sont employés par des entreprises individuelles ou de ménages. Les Fonctionnaires publics représentent une proportion de 6,0% des actifs occupés contre 4,2% en 2011.

Selon le sexe, l'analyse révèle que 76,9% des fonctionnaires publics sont des hommes, 75,4% des employés des sociétés d'Etat sont des hommes, 56,2% des employés des entreprises privées sont de sexe masculin. Le seul type d'employeur qui fait exception est les employeurs individus ou ménages. En effet, parmi les actifs occupés employés par les individus ou ménages, les femmes représentent 57,0%.

Le chômage touche 3,4% de la population active. Contrairement à la situation en 2011, au niveau du sexe, les hommes sont plus à la proie du chômage 4,0% que les femmes 2,7%. Au niveau des branches d'activités, les résultats de l'enquête QUIBB 2015 révèlent que la branche agriculture, élevage et sylviculture emploie plus que les autres branches. Un peu plus de la moitié (54,1%) de la population occupée travaille dans cette branche suivi du commerce (15,2%). Le taux de sous-emploi au niveau national est de 24,9%. Selon le sexe, les hommes sont plus en situation de sous-emploi 25,8% que les femmes 24,1%.

Selon le sexe, près de la moitié (49,6%) des hommes en situation de sous-emploi sont des travailleurs indépendants et 31,2% ont un emploi permanent, de même, 71,4% des femmes sous-employées sont des permanentes et 13,5% ont déclaré avoir un statut permanent dans leur occupation.

➤ **Epargne**

Dans l'ensemble du pays, 46,6% d'hommes contre 38,8% de femmes disposent d'une épargne. En milieu urbain, 57,2% des hommes ont déclaré avoir épargné contre 51,3% de femmes. La tendance est la même en milieu rural où 37,4% des hommes ont épargné contre 28,9% des femmes. Il faut toutefois noter une nette amélioration de la proportion des personnes qui disposent d'une épargne quel que soit le sexe entre 2011 et 2015. En effet, cet indicateur est passé de 30,5% en 2011 chez les hommes à 46,6% en 2015.

Cette tendance à la hausse est également visible chez les femmes. L'amélioration de cet indicateur est également remarquable quel que soit le milieu de résidence : 45,6% à 57,2% chez les hommes en milieu urbain. Dans l'ensemble, la principale source d'épargne est tirée des profits issus d'une activité économique pour 53,0% des hommes et 76,3% des femmes. Quel que soit le sexe, le salaire constitue la deuxième source d'épargne (28,5%) pour les hommes et 9,7% pour les femmes. Quel que soit le milieu de résidence, les profits issus d'une activité économique et le salaire constituent les principales sources de l'épargne déclarée par les hommes. La tendance reste la même pour les femmes.

➤ **Accès à la terre**

L'analyse des données du QUIBB 2015 montre que 62,7% des ménages (contre 59,2% en 2011), soit un peu plus de six ménages sur dix possèdent des terres. On note que la proportion des ménages possédant des terres est plus élevée pour les ménages dirigés par les hommes que pour ceux dirigés par les femmes, soit 66,3% contre 52,3%.

L'analyse du mode de possession des terres révèle que la plupart (54,2%) des parcelles sont possédées par héritage. Le deuxième mode de possession est l'acquisition par achat. L'analyse du mode d'acquisition par sexe du chef du ménage montre que les hommes héritent des parcelles plus que les femmes, soit 51,0% contre 48,5%.

Le Recensement National Agricole de 2013 a montré que les chefs de ménage de sexe féminin disposent de plus petites parcelles que leurs homologues hommes. La concentration des ménages agricoles selon la taille des exploitations se situe, pour les hommes, dans la tranche de 1 à 3 hectares et, pour les femmes, dans la tranche de 0,5 à 2 hectares.

Au niveau national, la taille moyenne des ménages agricoles selon le sexe indique que les chefs de ménage de sexe masculin ont de plus grandes superficies que leurs homologues féminins, à savoir 4,35 hectares contre 2,19 hectares, pour une moyenne nationale de 3,96 hectares. Les proportions diminuent au fur à mesure que la taille de l'exploitation augmente en règle générale pour les deux sexes⁴

Au Togo, le problème de l'accès des femmes au foncier se pose aussi et surtout sur le plan qualitatif. A ce niveau, on observe des discriminations et des inégalités qui s'expliquent à la fois par le système patriarcal en vigueur dans le pays et par les pesanteurs socioculturelles avec des facteurs religieux, socioculturels et économiques. A titre d'exemple, citons : « La terre ne saurait faire l'objet d'héritage, car elle est un bien intransmissible, soit parce qu'elle est sacrée, soit parce que les utilisateurs ne sont pas propriétaires, soit

⁴ RNA, 2013, Vol III : 61

Projet de « Gestion durable des terres et écosystèmes des zones semi-arides du nord du Togo »
Analyse et plan d'action genre

parce que le propriétaire de la terre est un groupe familial c'est-à-dire la collectivité » (WILDAF, MDG, ADA, 2009).

En outre, le gouvernement a mis en place à partir de 2011 des Zones d'aménagement agricoles planifiées (ZAAP) pour l'installation des producteurs et productrices individuellement ou en groupes. Une priorité est donnée aux organisations de femmes ou mixtes (qui ont au moins 50 % de femmes parmi leurs membres) dans la répartition. De 2011 à mai 2012, dix sites ont été aménagés et 60% des zones aménagées ont été accordées aux femmes (RT, FAO, MAEH, 2018 : 43). D'autres ZAAP sont en cours d'aménagement dans le secteur. L'objectif visé est d'aménager au moins 100 hectares par cantons et d'y installer au moins 40 % de femmes exploitantes.

Il faut également signaler que plusieurs actions sont entreprises par certaines ONG et associations au Togo et particulièrement dans la région de la Kara et Savanes pour la promotion de l'accès de la femme à la terre et pour la gestion durable des terres (Tableau 2).

Tableau 2 : Quelques actions des ONG et Associations dans les régions de la Kara et Savanes au Togo dans les domaines de l'environnement et promotion de l'accès de la femme à la terre.

Noms des OSC	Quelques Actions menées
<p>AGIR (Action et Gestion des Insuffisances et Initiatives Rurales)</p>	<p>- Depuis 2020 : Appui à la commercialisation inclusive des amandes de karité pour la promotion de l'autonomisation des femmes rurales des régions des Savanes et de la Kara au Togo :</p> <p>05ha en reboisement</p> <p>appui de 4000 femmes collectrices et transformatrices des amandes de karité accompagnées dans les régions de la kara et des savanes par des formations en Agroforesterie, agriculture durable, collecte, conditionnement, transformation et commercialisation des amandes et beurre de karité etc.,</p> <p>construction de 05 magasins de stockage de 100 tonnes grâce à l'appui de CIR et équipés en matériel de conditionnement (Bâches, balance, sacs etc.) avec l'appui de la société NIOTO (Nouvelle société des oléagineux du Togo) société leader en trituration des amandes en beurre de karité au Togo dans la sous-région et qui garantit l'accès aux marchés des femmes dans la sous régions</p> <p>Appuis en renforcement des groupes de femmes (58 SCOOPS)</p> <p>Renforcement de capacité et équipement de 250 femmes représentatives des SCOOPS avec l'appui du programme GIZ ProDED</p> <p>Appui et donation de matériel d'exploitation (Rollers, foyers améliorés) par les sociétés BUNGUE (BLC) et NIOTO et formation des femmes à l'utilisation des énergies renouvelables</p> <p>- 2017-2020 : Conservation des écosystèmes naturels à Akpité par la structuration agraire et la restauration des forêts (12ha) ;</p>

Projet de « Gestion durable des terres et écosystèmes des zones semi-arides du nord du Togo »
Analyse et plan d'action genre

	<ul style="list-style-type: none"> - 2015-2017 : Adaptation aux changements climatiques (ADAPT) Reboisement communautaire des sites villageois Djérégou (15ha), - 2013 Reboisement communautaire des flancs de montagne à Défalé (30 Ha) - 2012-2014 : Appui et organisation des communautés de base pour la restauration et la protection des forêts communautaires et sacrées de Djérégou (14ha) - 2011-2013 : Reboisement de la chaîne montagneuse de Défalé et des forêts sacrées d'Amondè et Tamdè (20ha) - 2011-2012 : Reboisement communautaire des sites villageois à Siou (33Ha)
	Accompagnement des groupements de femmes transformatrices de graines de néré en matériels dans le village de Assima (Canton de Kétao, préfecture de la Binah)
GAUSEN-DIP (Groupe d'Appui aux unités Sociales économiques nouvelles- Développement intégré des populations)	Renforcement des moyens d'existence des femmes paysannes en périodes de soudure à travers l'amélioration des économies traditionnelles dans les cantons de Djamdè et Kawa.
APRODIF	Restauration des sols agricoles et renforcement des moyens d'existence des femmes et des jeunes à Kouméa dans la préfecture de la préfecture de la Kozah
MODEF	Appui des coopératives de femmes à la production de soja biologique
REFED/S	Diffusion des techniques améliorées de carbonisations et création de forêts communautaires dans le canton de Nayéga) 2019-2021 « Actions urgentes contre la propagation du COVID-19 dans la région des Savanes au Togo : les femmes s'investissent dans 33 communautés frontalières au Burkina Faso, Ghana et Bénin »
Consortium Code utile- ONG AREF- ASTODAR	Projet de gestion participative et durable des ressources naturelles dans le canton de Bombouaka
Consortium AREF-AJT- PADES-JVPMR- SOGOUAN-AGAIB Centrale	Contribution à la lutte contre les changements climatiques par la promotion et diffusion des fours et foyers améliorés dans les régions des Savanes, Kara et Centrale du Togo (PALCC), Préfecture de Tandjouaré
ONG AREF	Installation d'une ceinture verte sur la cuesta de Bombouaka et vulgarisation de bonne pratique agricole à Mandagou, Préfecture de Tandjouaré

✓ **Agriculture, élevage**

Au Togo, l'agriculture occupe près de 54% de la population active, sa contribution au PIB est autour de 30% depuis 15 ans (Rapport sur la préparation de la SCAPE 2013-2017). La population agricole dans son ensemble est également caractérisée par une prédominance de la population féminine (51,1%) sur la population masculine (48,9%) (RNA, 2013, Vol III : 38). Dans l'agriculture, les femmes constituent 60% des actifs agricoles et sont présentes dans toutes les phases des travaux agricoles où elles sont responsables de 40% des labours, 70% du sarclage et des récoltes, 80% des semis et 90% des activités de transformation agricole.

Malgré leur importante contribution, le document de Politique Nationale de Population révèle qu'elles ne gagnent que 10% du revenu monétaire tiré du fruit de leur labeur. Les raisons de cette situation sont imputables à l'inégalité dans l'accès aux facteurs et aux moyens de production (terre, intrants, équipements, encadrement et crédit) et au contrôle de ressources.

Le gouvernement togolais a pris conscience de cette réalité en retenant en 2008 le Ministère en charge de l'agriculture parmi les neuf ministères pour rendre opérationnel le mécanisme des cellules focales genre au cours d'une phase expérimentale de dix-huit mois. La cellule focale genre qui est composée de trois membres, a été mise en place au sein du département et est présidée par le Directeur de Cabinet. Elle travaille en étroite collaboration avec le ministère en charge de la promotion de la femme et bénéficie des appuis techniques et des séances d'échanges organisées par ledit ministère (MERF, 2021).

Depuis de 2013, cette cellule focale genre a contribué à une prise en compte systématique du genre dans l'approche de développement du secteur agricole afin de favoriser une participation équitable et durable de toutes les catégories sociales acteurs et bénéficiaires dans le Programme national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire (PNIASA). Cet effort de la cellule focale genre pour la prise en compte systématique du genre dans les programmes et projets s'est poursuivi avec le Programme National d'Investissement Agricole, de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PNIASAN) qui a remplacé le (PNIASA) à partir de 2017.

Il ressort que le secteur a intégré le genre au niveau institutionnel, dans la formulation, la mise en œuvre de différents projets et le suivi-évaluation de ses projets du PNIASAN. A travers ces différentes interventions, les femmes du secteur agricole ont pu améliorer leur accès aux facteurs de production et de transformation, la productivité et la rentabilité de leurs exploitations, leurs accès aux marchés des produits agricoles bruts et transformés, leurs revenus et la sécurité alimentaire de leurs ménages. Malgré toutes ces actions, des défis restent à relever notamment, l'accentuation des mesures urgentes face à la crise sanitaire liée au COVID 19, un meilleur accès et contrôle des femmes au foncier, l'augmentation de la surface cultivable à affecter aux femmes bénéficiaires. Un autre défi qui se pose est l'amélioration de l'accès des femmes aux financements et aux ressources technologiques, et leur meilleure implication dans la gouvernance du secteur.

Par ailleurs, il est à noter une insuffisance de femmes techniciennes pour faciliter l'écoute et l'accompagnement des bénéficiaires femmes compte tenu de la persistance des stéréotypes sexistes dans certains milieux.

➤ **Accès à l'énergie**

L'accès des populations à l'énergie sous ses multiples formes (électricité, pétrole et gaz) est très faible. Selon les données de l'enquête QUIBB de 2015, le taux d'accès à l'électricité est de 48,1% ; celui du gaz de 7,7%.

La principale source d'énergie demeure donc le bois (50,5% de taux d'accès) et le charbon de bois (40,2%) que les femmes sont contraintes de chercher au nom de la division sociale du travail. En effet, outre les facteurs non pondérables du changement climatique et de ses conséquences multiples, la dégradation du couvert végétal est en partie due à l'action des hommes et des femmes. La femme dans sa fonction de reproduction et son rôle social qui est entre autre celui de subvenir au besoin de la famille contribue malgré elle la dégradation de l'environnement.

➤ **Accès à l'eau et à l'assainissement**

Les résultats de l'enquête QUIBB 2015 montrent que 94,3% des ménages s'approvisionnent en moins de 30 minutes en eau de boisson ; dont 79,7% en moins de quinze minutes. Selon le milieu de résidence, 98,9%

des ménages urbains ont accès à une source d'eau de boisson en moins de 30 minutes contre 90,0% chez les ménages ruraux.

Les résultats en révèlent par ailleurs que plus de six ménages sur dix (62,0%) utilisent une eau dont la source est potable.

En ce qui concerne le milieu de résidence, la proportion des ménages qui utilisent une eau dont la source est potable est plus élevée en milieu urbain qu'en milieu rural. En effet, huit ménages urbains sur dix (80,3%) utilisent une eau potable contre plus de quatre ménages ruraux sur dix (45,1%).

L'analyse entre la situation de 2011 et 2015 montre une hausse du taux d'utilisation de l'eau potable en milieu urbain et en milieu rural.

Concernant les sources d'approvisionnement en eau de boisson, il ressort que les trois principales sources d'approvisionnement en eau de boisson sont dans l'ordre : forage/puits équipé de pompe (29,9%), robinet public extérieur (23,5%) et puits (23,1%).

L'analyse suivant le milieu de résidence dans le temps (entre 2011 et 2015) montre que la proportion des ménages qui utilisent le robinet public extérieur comme principale source d'approvisionnement a augmenté de 13,6% en 2011 à 18,8% en 2015, en milieu rural. La situation inverse est constatée en milieu urbain (de 35,7% à 28,6%).

➤ Environnement

La gestion de l'environnement doit être examinée non seulement en terme de conservation et de protection des ressources mais aussi en tant que secteur de production ; car l'exploitation des ressources naturelles offre des opportunités de création de revenus, d'où l'intérêt d'une meilleure implication aussi bien des hommes que des femmes pour leur permettre d'avoir accès aux ressources, et de tirer partie de leur expertise.

Cependant, cette gestion de l'environnement soulève des problèmes notamment :

- Le faible niveau d'implication des femmes dans la définition et la mise en œuvre des politiques de gestion des ressources naturelles et la protection de l'environnement dû au faible niveau d'éducation et d'information ;
- L'absence d'un programme d'éducation environnementale prenant en compte le genre et le niveau d'instruction des populations ;
- L'insuffisance de l'appropriation des technologies de conservation et d'exploitation des ressources naturelles (énergie solaire, énergie éolienne, biogaz, gaz industriel, foyers améliorés) ; le déficit de gestion des emballages plastiques, des ordures ménagères, des eaux usées et des eaux de ruissellement.

3.3.3 Genre et Accès et contrôle de la terre et des ressources naturelles

Les régions de la Kara et des Savanes sont les régions les plus dégradées du pays. Dans la région de la Kara les terres moyennement dégradées occupent près de 33% et les terres fortement dégradées occupent

plus de 52% du territoire. Dans la région des Savanes, les terres fortement dégradées (Photo 1) représentent 75% du territoire.

L'accès à la terre est depuis les temps régis par le droit coutumier et le droit moderne. Au Togo la terre appartient aux collectivités et à l'Etat. Le droit coutumier a force de loi dans cette société patriarcale et patrilinéaire. Les femmes n'ont pas droits d'héritage des terres. Ainsi dans une large mesure la terre agricole appartient à l'homme, chef de ménage qui l'a hérité de son père. La femme y travaille comme partenaire de son mari dans un rôle d'ouvrière et au mieux d'intendante des travaux sur le domaine ou d'exploitantes contractuelles (servages). Pourtant elles constituent la cheville ouvrière de la chaîne de valeurs agricole tout au moins la partie non motorisée ou non industrialisée de cette chaîne.

Quand elles ont accès à cette terre, la difficulté rencontrée par les femmes est le manque d'assurance de la durabilité du bail. Elle détermine la spéculation à entreprendre sur la terre qui leur est louée.

Sur cet aspect aussi les femmes et les hommes rencontrés reconnaissent que les femmes obtiennent la terre pour exploiter pour peu que la demande soit faite et surtout corroborée par des arguments sur le bienfondé de l'indépendance économique de la femme pour le bien être de la famille.

Le pays a adopté la loi N°2018-005 du 14 juin 2018 portant code foncier et domanial.

« ce nouveau code foncier et domanial qui prend en compte le genre et les droits des femmes à la terre, Des actions sont menées pour la vulgariser. Dans l'espoir d'une meilleure maîtrise des éléments de langage de cette vulgarisation les acteurs de sociaux en charge des plaidoyers procèdent par négociation avec les hommes, de manière participative pour identifier ensemble les avantages comparatifs qu'on obtient pour la famille du fait que les femmes et les filles puissent avoir un droit durable à exploiter des surfaces plus étendues et productives que celles qui leur reviennent de manière traditionnelle, c'est à dire le potager familiale Nous avons obtenu plus de meilleurs résultats avec cette approche » dit une responsable de RAGAD une organisation de promotion des droits des femmes.

Dans les régions de la Kara et des Savanes, sur ces terres fortement dégradées toutes les fonctions du sol sont affectées. Les sols sont actuellement abandonnés par les paysans parce que plus rien n'y pousse. A Pana par exemple, les groupements de femmes rencontrés indiquent que les principales contraintes spécifiques à leur localité sont l'érosion, le ravinement et l'insuffisance des terres agricoles. Selon ces femmes, presque tous les bas-fonds de la région sont exploités. Même les lits des cours d'eau sont recherchés par les femmes pour la culture du riz. La dégradation des terres entraînent des impacts négatifs sur les moyens d'existence des populations. Le principal impact de la dégradation des terres est la baisse considérable des rendements agricoles consécutive à la disparition de la microfaune et de la microflore, et à la détérioration de la qualité des sols en nutriments (dégradations biologiques et chimiques). En effet, la baisse des rendements agricoles qui est une conséquence directe de la perte de la productivité des sols a été la conséquence la plus relevée par les acteurs locaux dans toutes les localités prospectées. Cette baisse de rendements entraîne des difficultés pour satisfaire les besoins alimentaires quotidiens de nombreuses familles et une paupérisation grandissante poussant ainsi des jeunes (filles et garçons) à l'exode rural. Ceci accentue la pauvreté en milieu rural.

On compte plusieurs dizaines d'ONG réparties sur toute l'étendue du territoire national et 03 structures de coordination (UONGTO, FONGTO et FNRR). Elles interviennent sur différents axes tels que le renforcement

des capacités, l'accompagnement des communautés dans le reboisement, l'agriculture durable, l'appui des femmes et leurs groupements dans le développement des AGR autour des ressources naturelles, le commerce du combustible bois-énergie et la production durable, la promotion de l'énergie solaire et l'appui à la sécurisation de la transhumance au Togo et au renforcement de la cohésion sociale et à l'amélioration de l'économie nationale, l'information, éducation et communication sur les risques liés à la dégradation des terres et des forêts. Selon une étude d'évaluation des investissements des organisations de la société civile (OSC) dans le secteur forestier au Togo entre 2012 et 2017, au total, 108 projets ont été implémentés par les OSC dans le secteur forestier et ont permis de reboiser environ 1000 ha de superficie, produire plus de 90.000 Plants et sensibiliser plus de 200.000 Personnes pour la protection des écosystèmes forestiers, la sauvegarde de l'environnement et les reboisements.

Dans les régions de la KARA et des SAVANES, on peut citer notamment comme ONG intervenant dans le domaine de l'environnement et la promotion de l'autonomisation des femmes, Réseau des Associations de femmes en Action pour le Développement (RAFAD) qui est un regroupement de huit (08) ONG et associations œuvrant surtout pour l'autonomisation de la femme dans la région de la Kara et le Réseau Femmes et Développement (REFED) dans la région des Savanes ou encore CODE utile Afrique, AREF, ASTODAR, EDID, MODEF, APRODIFE, AJT, GAUSEN-DIP et AGIR qui est un pionnier en matière de la restauration des écosystèmes forestiers et la promotion de l'autonomisation des femmes dans les deux régions. Par ailleurs, AGIR a reboisé entre 2011 et 2020, plus de 110 ha dans la préfecture de DOUFELGOU et conduit depuis 2020 un vaste projet de promotion de l'autonomisation des femmes rurales dans les régions de la Kara et des Savanes à travers des appuis à la commercialisation des amandes de karité et des reboisements des parcs à Karité qui mobilise déjà plus de 4000 femmes collectrices, transformatrices et agricultrices à travers le programme PRADCIFK (Programme Régional d'Appui au Développement du Commerce Inclusif de la Filière Karité) mis en œuvre par AGK (Alliance Globale de Karité) dans 04 pays de la sous-région (Bénin, Burkina, Mali et Togo) et mettant l'accent sur l'autonomisation de la femme avec l'appui des partenaires comme l'USAID, NIOTO, BUNGUE, GIZ).

Mais l'un des défis pour la mise en œuvre et l'atteinte des objectifs portés par ces ONG en matière de l'autonomisation des femmes reste l'accès de ces dernières à la terre.

Selon une étude commanditée par l'ONG WILDAR Togo en 2009, pour exercer leurs activités agricoles, les femmes accèdent à la terre par usufruit. Mais par ces modes, elles n'accèdent qu'à de petites parcelles de terre dont la taille des superficies est comprise entre moins 0,25 et 2 ha qu'elles exploitent dans une certaine insécurité foncière qui ne leur permet pas d'adopter les techniques d'amélioration durables de leur production. Elles se contentent alors de faibles rendements malgré les multiples besoins qu'elles ont à satisfaire.

Cette étude montre également que les femmes ont un accès limité aux crédits agricoles, n'ont pas un accès équitable aux informations sur les nouvelles techniques agricoles et ont des difficultés à adopter les innovations d'intensification agricole susceptibles de les amener à développer des systèmes et des entreprises agricoles durables et compétitifs.

En effet, en matière de politiques et législations foncières (loi 2018-005 du 14 juin 2018), les principes juridiques dans les protocoles, chartes et conventions dont le Togo est partie consacrent le principe de l'égalité devant la loi ; ce qui laisse dire que les femmes devraient avoir accès à l'héritage et à tous les autres

modes d'acquisition de la terre au même titre que les hommes. Et selon les principes juridiques contenus dans les textes nationaux, le régime foncier togolais se caractérise par la coexistence d'un système dit coutumier et un autre dit moderne. Ce dernier permet aux femmes d'acquérir des biens immobiliers et d'en disposer à leur guise.

Mais les textes de lois donnent lieu parfois à d'énormes difficultés d'application et par voie de conséquence à l'exclusion des pauvres qui sont en majorité des femmes.

Au plan d'héritage du patrimoine foncier, la loi togolaise, n'exclut pas, à priori, la femme de la succession des biens de sa famille ou de son mari défunt. Seulement, les coutumes souvent peu favorables à la femme étant plus appliquées que la loi, l'accès des femmes à la terre reste problématique.

En dehors de l'héritage, le seul mode qui permet à la femme d'avoir un contrôle durable sur son exploitation est l'achat mais les femmes n'ont malheureusement pas le moyen pour accéder à la terre par ce mode qui n'est d'ailleurs pas courant dans certains milieux ruraux.

Afin de permettre aux femmes d'avoir un accès équitable et durable à la terre qui est une condition primordiale de l'autonomisation de la femme, plusieurs ONG et associations de femmes se mobilisent à travers tout le Togo.

Dans les régions de la Kara et des Savanes, on peut citer encore le Réseau des Associations de Femmes en Action pour le Développement et la SNE (Stratégie Nationale d'Engagement) qui sont des regroupements d'ONG et associations sans oublier WILDAF Togo qui œuvre sur toute l'étendue du territoire national. Leurs principales actions sont les sensibilisations et éducations sur les textes de lois en faveur des femmes; la mise en place d'initiatives socio-économiques d'incitation et d'application du concept genre pour accroître l'accès des femmes à la terre, favoriser la constitution et la redynamisation des groupements de femmes, apporter l'assistance technique adéquate aux productrices et à leurs Organisations

3.3.4. Genre et accès aux technologies pratiques et améliorées

Les infrastructures agro-sylvo-pastorales sont insuffisantes sur toute l'étendue du territoire Togolais. Elles concernent essentiellement les centres de vulgarisation agricole, les magasins de vente d'intrants (semences, engrais, provende, produits phyto et zoo sanitaires), les banques de céréales et autres unités de stockage, de conservation et de traitement post-récolte des produits agricoles, carnés, halieutiques, etc. Les effets de cette insuffisance sont plus prononcés chez les femmes que les hommes, ces dernières bénéficient très faiblement du peu d'infrastructures qui existe.

On note aussi un faible accès des femmes aux intrants agricoles (semences, variétés améliorées de plantes et races d'animaux, engrais, pesticides). Cette situation peut s'expliquer, outre l'insuffisance des infrastructures et des technologies, par la situation de précarité et de vulnérabilité des femmes. Les moyens matériels et financiers requis pour accéder aux technologies issues de la recherche ne sont pas facilement mobilisables par la plupart des femmes (MPASPF, 2006).

Les femmes n'ont donc pas souvent la possibilité de réduire la pénibilité des activités agricoles et de transformation, de conserver efficacement leurs produits et d'accroître leur production et leurs revenus. Elles continuent donc, pour la plupart, à utiliser des outils rudimentaires, à parcourir de longues distances pour aller vendre les produits agricoles, à brader les produits à bas prix et à jeter de grandes quantités de produits avariés.

Tout cela fait que leur charge de travail augmente sans qu'elles n'aient accès ni aux bénéfices de leur labeur, ni à une autonomisation financière et à un épanouissement durable (RT, FAO, 2018).

3.3.5. Genre et sécurité alimentaire

Selon MERF (2021), Le manque de terre, de technologies de production, de ressources économiques et financières, etc. constitue l'un des facteurs qui plombent la participation de la femme togolaise à la lutte contre la l'insécurité alimentaire. A cela, il faut ajouter les problèmes d'accès aux services sociaux que sont l'éducation et la santé.

L'analyse de la distribution de l'insécurité alimentaire par ménage semble montrer que les ménages dirigés par les femmes seraient plus touchés par l'insécurité alimentaire. Cette insécurité alimentaire est beaucoup plus prononcée dans le Nord notamment dans les régions de Kara et des Savanes. L'enquête menée en 2010 par le Programme Alimentaire Mondial (PAM) dans les régions de Kara et des Savanes a montré que 15,7% des ménages dirigés par les femmes étaient en insécurité alimentaire contre 10,3 % des ménages dirigés par les hommes. De même, la proportion des ménages en insécurité alimentaire modérée était de 41,5 % dans les ménages dont le chef est un homme contre 37,1 % dans les ménages dont le chef est une femme (Tableau 3). Une déclinaison des résultats suivant le statut matrimonial du chef de ménages révèle également que les taux d'insécurité alimentaire sont plus élevés parmi les ménages dont le chef est divorcé ou séparé et parmi les ménages dont le chef est veuf/veuve.

Tableau 3: Genre et sécurité alimentaire des ménages dans les régions de la Kara et des Savanes.

Insécurité alimentaire	Sexe du ménage		Ensemble
	Masculin	Féminin	
Sévère	10,3	15,7	11,0
Modérée	37,1	45,1	38,0
En sécurité alimentaire	52,6	39,2	51,0
Total	100	100	100

Source : PAM, 2010

Pour ce qui est de la malnutrition, l'enquête MICS 6 Togo, 2017 révèle que 23,8 % des enfants de moins de 5 ans au Togo souffrent de malnutrition chronique. La prévalence de la malnutrition chronique est plus élevée chez les enfants de sexe masculin et ceux de sexe féminin (26,2 % contre 21,3 %). Cette malnutrition chronique varie avec le niveau d'instruction de la mère (Tableau 4). Plus la maman est moins instruite plus de taux de malnutrition est élevé chez les enfants.

Tableau 4 : Variation de la malnutrition en fonction du sexe et du niveau d'instruction de la mère

Type d'enfants souffrant de malnutrition chronique	Filles	Garçons	Total
Enfants souffrant de malnutrition chronique	21,3	26,2	23,8
Enfants souffrant de malnutrition chronique dont les mères atteignent un niveau d'instruction préscolaire	-	-	28,8
Enfants souffrant de malnutrition chronique dont les mères ont atteint un niveau d'instruction primaire	-	-	24,7
Enfants souffrant de malnutrition chronique dont les mères ont atteint un niveau d'instruction secondaire et plus	-	-	15,8

Source: MICS6 Togo, 2017

3.3.6. Genre et Changement climatique

Dans les régions de la Kara et des Savanes, les principaux aléas climatiques sont les inondations, la sécheresse, les fortes chaleurs, le décalage des saisons, les vents violents et la mauvaise répartition des pluies avec d'énormes conséquences sur les écosystèmes et les moyens de subsistance des populations (République Togolaise, 2015). Les impacts des changements climatiques sont ressentis de manière inégale. Les plus démunis, notamment les femmes et les jeunes sont parmi les plus affectés (FAO et Commission de la CEDEAO, 2018). Les changements climatiques ont des effets différenciés sur les femmes et sur les hommes. En outre, les changements climatiques affectent beaucoup plus les couches vulnérables et la pauvreté est plus élevée en milieu rural qu'en milieu urbain. En milieu rural, plus de sept ménages sur dix estiment être pauvres (73,9%) (QUIBB, 2015: 46)⁵. La pauvreté touche cependant plus les femmes que les hommes. Les femmes sont donc plus concernées par les changements climatiques que les hommes à cause de leur vulnérabilité et de leur faible capacité d'adaptation.

Les rôles des femmes dans la reproduction des ménages et des familles les exposent davantage aux changements climatiques (production alimentaire, approvisionnement en eau, approvisionnement en énergie pour les combustibles et le chauffage domestique, rôle important dans les activités de conservation et de gestion durable des forêts).

Selon les populations locales consultées, les conséquences des changements climatiques se font ressentir sur leur activité agricole malgré les efforts réalisés et en cours pour adapter l'agriculture aux conditions climatiques.

Les impacts sont entre autres les difficultés à reconnaître le début de la saison des cultures, perturbation du calendrier agricole. Toutes ces situations entraînent des baisses de rendement. En 2014 par exemple, En 2014, les poches de sécheresse ont entraîné une perte de 0,9t/ha, 0,8t/ha, 1,2t/ha et 1,1t/ha respectivement pour le maïs, le sorgho/mil, le riz et l'igname (MERF, 2020). En 2015, la situation s'était aggravée pour le maïs et le riz avec des pertes estimées à 1,3t/ha, 1,0t/ha respectivement (MERF, 2020). L'ensemble des impacts des changements climatiques recensés, réduisent le revenu des producteurs exposant ainsi les

⁵ Profil national genre des secteurs de l'agriculture et du développement rural ; FAO 2018

femmes, les jeunes et les enfants à l'insécurité alimentaire et influence significativement la contribution du secteur agricole au produit intérieur brut (PIB).

En effet dans le secteur agricole, les femmes sont présentes à toutes les phases de la production. Elles contribuent aux désherbages, semis, récoltes, stockages, transformation des produits et commercialisation (MPASPF, 2006: 32). Au Togo, les femmes rurales cultivent généralement deux parcelles différentes. Leur parcelle «personnelle» qu'elles obtiennent après le mariage, généralement de petites superficies dont les revenus servent à nourrir la famille (GIZ, GFA, ProSeCal, 2016: 41) été l'exploitation culturelle «commune» ou familiale sur laquelle, en réalité, seuls les hommes exercent un pouvoir absolu concernant à la fois la jouissance directe et effective des fruits (GIZ, INADES, ProDRA, 2015: 19) et la répartition des tâches, notamment en cas de mariage polygamique. En ce qui concerne l'organisation du travail au sein de l'exploitation familiale, les hommes et les femmes jouent des rôles différents. L'homme est le premier responsable quel que soit son statut foncier, propriétaire ou non.

Il gère donc la terre, décide des cultures à pratiquer, des superficies à cultiver et des périodes de travail de chaque membre du ménage sur ses différents champs. C'est lui qui gère également la main d'œuvre familiale et extérieure, notamment son utilisation dans les champs familiaux placés sous son autorité. C'est également lui qui gère les dépenses, les récoltes et les revenus de ces champs.

A Pana et Tcharè, les femmes ont signalé l'apparition de mauvaises herbes. Selon ses femmes, l'apparition de mauvaises herbes est de plus en plus accentuée sur les exploitations agricoles, exigeant dans un contexte de faible disponibilité de la main d'œuvre, l'utilisation d'herbicides et de fongicides parfois non homologués.

Dans le domaine de l'élevage, les changements climatiques entraînent un déficit fourrager. Ce qui entraîne d'une part l'augmentation du risque d'infestation des produits carnés en raison de l'exploitation anarchique de pâturages naturels ou plantés et d'autre part le non-respect des couloirs de transhumance par les éleveurs. Cette situation est confirmée par les groupes de femmes rencontrées. En effet selon ces femmes, les conséquences des changements climatiques se font ressentir sur les activités d'élevage à travers l'indisponibilité du fourrage pendant la saison sèche, la perturbation du cycle de reproduction des animaux (surtout les petits ruminants et les volailles), la récurrence des pestes dans l'élevage et non maîtrise de leur cycle de développement, la destruction du bétail, des volailles et des cultures par les inondations dans certaines localités, l'augmentation du taux de mortalité dans l'élevage, ...

En dehors de ces deux domaines d'activités, le sous-secteur de la biomasse énergie est un domaine vulnérable au changement climatique. Les femmes rencontrées à Kpéssidè ont signalé la raréfaction des ressources ligneuses entraînant une augmentation du prix de la biomasse énergie (charbon de bois, bois de chauffe) par le mécanisme d'accroissement du déséquilibre entre l'offre et la demande avec des conséquences sur l'aggravation de la sécurité alimentaire et une augmentation de la pauvreté.

3.3.7. Genre et participation à la prise de décision dans la planification et la gouvernance environnementale

Dans une société fortement patriarcale l'exercice du pouvoir politique par la femme lui assure en partie sa participation à la pris de décision dans d'autres domaines de la vie socioéconomique de la cité.

Le code électoral de 2012 révisé par la Loi 2013, a intégré des mesures qui ont contribué à améliorer la participation des femmes aux échéances électorales. La caution des candidatures féminines aux élections législatives a été réduite de moitié. A l'heure de la décentralisation, le développement local est confié aux collectivités locales. Le pays compte 117 maires seul 12 sont des femmes. Leur infériorité numérique peut être compensée par la qualité de leur participation à des prises de décision sur les questions de société notamment sur l'environnement et la gestion de la terre.

Les femmes et les hommes sont diversement impliqués dans les processus de prise de décision concernant les changements climatiques.

La mise en œuvre de divers programmes dans le domaine de GDT/GDF a permis d'obtenir l'intégration systématique du genre aux projets environnementaux. En effet, les femmes sont de plus en plus au centre de la prise de décision, la planification et la gouvernance environnementale. Elles sont quantitativement et qualitativement associées aux d'activités d'accompagnement des communautés (ANADEB) à cause de leur sédentarité. Avec les jeunes, elles sont donc celles ayant le plus participé aux activités d'aménagement des pistes rurales dégradées. Les rémunérations sont en partie épargnées pour la mise en d'œuvre d'activités génératrices de revenus (appuyée par une subvention de 60.000 francs)⁶.

Ces activités ont permis l'épanouissement de la femme et de la jeune fille dans ces localités. En effet, d'après les entretiens avec les responsables des ONG et services étatiques des deux régions d'intervention, depuis quelques, on remarque une meilleure participation des femmes à la gestion du patrimoine environnemental. Les femmes contribuent également beaucoup plus dans leur ménage grâce aux recettes perçues de leurs diverses activités créées avec l'appui de ces organisations.

Dans la région des Savanes, l'intégration de la femme dans les programmes de gouvernance environnementale est une réalité. La mise en place d'un réseau des centrales d'autopromotion paysane a été financée par le mécanisme Forêt Paysan de la FAO, nous avons constaté que ce sont les activités anthropiques qui contribuent le plus à la destruction de l'environnement. Les personnes les plus intégrées dans les activités agricoles forestières sont les femmes.

Une stratégie de gouvernance environnementale était de mettre les femmes à l'avant pour la restauration du paysage forestier dans la région. Les organisations féminines ont participé à la prise de décision lors de différents cadres de concertation entre les éleveurs et les agriculteurs. Les femmes ont massivement participé aux activités de reboisement et à l'initiation de petites activités génératrices de revenus.

L'amplification de telle de l'initiative est vivement souhaitée. Selon les acteurs de développement dans les deux zones d'intervention de ce projet en cours d'élaboration, ces activités visant l'implication qualitative les femmes et des jeunes à la gestion et la protection de l'environnement ont contribué de manière significative à réduire l'exploitation des ressources forestières.

⁶ La stratégie du projet piloté par m'Agence nationale du développement à la base

3.3.8. Genre et pauvreté

Au Togo, toutes les politiques de développement qui ont été mises en place après l'indépendance n'ont pas permis de corriger les inégalités entre les régions et les lieux de résidence d'une part et les sexes d'autre part. La gent féminine a toujours été victime de nombreuses disparités dont l'État s'est attelé à réduire. Ces disparités concernent l'accès aux services sociaux de base, aux crédits, aux facteurs de production, à la gestion de la cité, etc.

D'après la Banque Mondiale (2020), la pauvreté et les inégalités restent très élevées dans le pays, surtout dans les zones rurales où 69 % des ménages vivaient en dessous du seuil de pauvreté en 2015. Cela tient notamment à la forte croissance démographique (2,3 % par an) qui est plus rapide que les gains obtenus en matière de développement, à la concentration de la croissance économique dans les secteurs modernes et au faible accès à des services de qualité.

A même source indique que la pauvreté est plus élevée au sein des ménages dirigés par une femme (57,5 %). Les femmes sont plus vulnérables, parce qu'elles ont moins accès aux opportunités économiques. En effet, le taux d'occupation de la population togolaise est de 74,2%. La répartition selon le sexe donne un taux de 72,5% pour les femmes et 76% pour les hommes. Bien que le taux d'activité des femmes soit élevé dans l'économie togolaise (elles participent pour 46% au PIB), elles exercent surtout dans l'économie informelle (70% des activités du secteur informel) et essentiellement le secteur du commerce intérieur. Dans les activités artisanales, elles représentent environ 54% de la population active et font preuve d'habileté et d'aptitudes alors que celles-ci ne représentent qu'environ 30% des actifs dans l'industrie manufacturière et 40% dans l'agro-industrie.

En plus des pesanteurs socioéconomiques, les conséquences de la pandémie du COVID 19, notamment les perturbations de l'activité économique et les mesures de confinement qui s'en sont suivies ont rendu la population togolaise en général, les femmes et les filles en particulier très vulnérables. En effet, les femmes sont majoritairement actives dans le secteur informel et les restrictions imposées par la pandémie les rendent extrêmement vulnérables. De plus la peur du risque de se faire contaminer, a provoqué la désertion des femmes et des filles des centres de santé, limitant par la même occasion l'accès aux soins de santé sexuelle et reproductive.

3.4. Genre et accès aux services socio-économiques

➤ Accès aux services financiers

Sur le plan institutionnel et conformément aux dispositions juridiques, les femmes peuvent avoir accès au crédit au même titre que leurs partenaires hommes (FAO, 2018). En 2014, le Gouvernement togolais a lancé un Fonds National de la Finance Inclusive (FNFI) qui vise à combattre la pauvreté à travers l'inclusion financière des populations vulnérables. Ce fonds permet aux femmes d'avoir un accès facile au crédit auprès des institutions de micro finance.

Outre les actions du Gouvernement, les systèmes de micro finance constituent une alternative non négligeable au financement des activités agricoles. Les stratégies utilisées par ces institutions alternatives sont le financement direct de groupements dans le cadre de microréalisations à la base. Cependant, les systèmes de financement décentralisés ne disposent que de ressources financières limitées et de courte durée et certaines ONG qui s'investissent dans la microfinance exigent souvent, l'appartenance à un groupement. Cette situation a favorisé le développement d'un secteur financier parallèle au Togo, qui comprend les tontines, les banquiers ambulants, les usuriers, les gardes monnaies et autres prêteurs professionnels auxquels les femmes ont recours (MPASPF, 2006). Les principales institutions de microfinance signalées par les populations locales dans lors des entretiens sont COOPEC AD, FUCEC, URCLEC, COOPEC CIFA, ISMEC, ... Ces institutions de microfinance octroient des prêts aux populations. Dans la majorité des cas, ces crédits sont utilisés pour les activités agricoles, la scolarité et la santé des enfants et pour la mise en place d'activités de petits commerces.

Selon les groupements de femmes rencontrés dans les différentes localités, l'accès difficile au crédit constitue l'une de leurs principales contraintes pour le développement de leur activités (commerce, agriculture, élevage, transformation, ...). Dans la plupart des cas, les femmes ne remplissent pas les conditions exigées par les institutions de microfinance. Le manque de pièces juridiques et administratives, l'absence de garanties de prêts, y compris la possession de terres, l'absence/insuffisance d'épargne et le manque de formation adéquate constituent les principales difficultés pour l'accès au crédit des femmes. Toutefois quelques rares femmes réussissent à accéder aux crédits sur la base de cautions solidaires.

Pour ce qui concerne la méthode d'épargne, la plus répandue au niveau des populations locales est celle qui se fait à l'intérieur de la communauté à travers des associations d'épargne et de crédit communautaire.

L'épargne communautaire est le plus usuelle au sein de ses communautés. Mais globalement le taux de bancarisation quand bien même ayant connu des améliorations depuis quelques années affiche un faible taux de volume du montant des épargnes. L'économie familiale na pas le temps d'être déposée en banque qu'il est utilisé pour des besoins de survie des ménages. L'analphabétisme et le manques d'information sur l'existence des opportunités offertes par les IMF sont un obstacle au financement d'initiative des femmes et des jeunes.

➤ **Commerce, activités publiques, économiques, sociales et autres services**

Dans ces secteurs d'activités, les femmes se limitent beaucoup plus à l'informel ou individuelles. Toutefois, l'absence de capitaux importants, la difficulté d'accès au crédit et le manque d'esprit de créativité font que la majorité des femmes dépassent difficilement le stade de petites revendeuses.

Les données suivantes ont été enregistrées en 2015 (QUIBB) :

- Taux d'activités "individus ou ménages" : 52% chez les femmes contre 35,5% chez les hommes
- Taux d'activités "transport" : 0,4% chez les femmes contre 5,5% chez les hommes ;
- Taux d'activités "hébergement et restauration" : 3% chez les femmes contre 0,3% chez les hommes ;
- Taux d'activités "commerce-réparation véhicules et auto-moto" : 24,2% chez les femmes contre 6,7% chez les hommes ;

- Taux d'activités "construction" : 0,4% chez les femmes contre 4% chez les hommes ;
- Taux d'activités "administration publique" : 2,9% chez les femmes contre 8,8% chez les hommes ;
- Taux d'activités "service-banque-assurance" : 0,3% chez les femmes contre 0,4% chez les hommes ;
- Taux d'activités "santé" : 0,2% chez les femmes contre 1,2% chez les hommes ;
- Taux d'activités "ONG-associations-groupements" : 0,9% chez les femmes contre 1,4% chez les hommes.

➤ **Industrie et secteur privé**

Le secteur industriel est caractérisé par de petites et moyennes industries notamment dans le secteur manufacturier. Le taux d'activités en entreprises privées chez la femme est de 41,6% contre 48,8% chez les hommes en 2015. On note également de timides avancées des femmes dans des secteurs jusque-là réservés aux hommes comme les garages mécaniques, le transport, la boulangerie-pâtisserie.

Dans le secteur industriel et privé, les femmes sont confrontées aux problèmes tels que le manque de formation, le manque d'assistance conseil, le difficile accès au financement bancaire et l'environnement peu favorable pour les affaires.

Des mesures incitatives, réglementaires et institutionnelles ont été prises pour appuyer la nouvelle politique industrielle. Ces dispositions ont suscité un intérêt des investisseurs privés nationaux et étrangers.

➤ **Accès au crédit**

Le système bancaire a traditionnellement marqué des réticences à s'engager en faveur des entreprises industrielles privées de type PME/PMI. De ce fait, l'accès au crédit reste l'un des principaux blocages au développement des activités économiques des populations, en particulier celle des femmes. Les femmes, dans leur grande majorité, n'ont pas aisément accès aux ressources des institutions financières. Les raisons sont liées notamment à la mauvaise présentation des dossiers, aux exigences excessives d'apports personnels et aux taux d'intérêts prohibitifs.

Comme palliatif, certaines ONG se sont investies dans des activités de micro finance afin d'appuyer les populations défavorisées. Cela a conduit à une expansion des systèmes de financement décentralisés notamment en milieu rural. L'accès au crédit s'est considérablement amélioré ces dernières années au Togo, notamment pour les femmes avec les nombreuses initiatives, dont la mise en place du Fonds national de la Finance Inclusive (FNFI). Il reste cependant insuffisant pour les femmes.

En effet, selon le document du Plan National de Développement (PND 2018-2022), l'accès au crédit est 44,4% en 2018 chez la femme. Etant les principales actrices dans le secteur tertiaires que sont le commerce la restauration et la distribution de bien notamment, leur plein accès au crédit serait d'un apport considérable pour le bien être des familles

3.5. Analyse des écarts de genre

Les grands écarts d'opinions suivant le genre au Togo. Cette section présente les écarts d'opinion suivant le genre sur quatre dimensions. Ces écarts ne sont pas les seuls grands écarts observés mais nous les avons sélectionnés pour cet article à cause de l'intérêt et des implications possibles en termes de politiques publiques.

3.5.1. Une inégale exposition aux informations

Il ressort de l'enquête Afrobaromètre que 26% des femmes n'écoutent « jamais ou moins d'une fois par mois les informations à la radio ». Ce chiffre est le double du pourcentage chez les hommes (13%).

3.5.2. Un grand écart en termes d'engagement

L'intérêt pour les affaires publiques, est une étape importante dans l'appropriation du citoyen de la gouvernance de sa cité/nation. Cette étape pour porter ses fruits doit être accompagnée de l'implication directe de ce dernier dans le processus décisionnel de la cité/nation. Cette implication n'est rien d'autre que de la participation citoyenne. Il existe une littérature assez riche sur les impacts de la participation citoyenne sur la gouvernance de la cité/nation. Bien que les théories semblent prometteuses, la participation citoyenne tarde à produire ses fruits. La participation citoyenne peut prendre plusieurs formes qui vont des formes formelles (vote, Homme Femme 25% 9% 38% 33% 35% 58% 1% 0%

Lorsque vous êtes avec vos amis ou votre famille, diriez-vous que vous discutez de questions politiques Fréquemment Occasionnellement Jamais Ne sait pas 5 militer pour un parti politique ou un candidat à une élection, etc.) ou informelles (contacts avec des élus, réunions communautaires, etc.) selon Seyed Hamid Mohammadi, SharifahNorazizan and Ali RezaShahvandi (2011) qui citent Putnam (2000) et Micheal (2004).

Cette étude donne l'opportunité d'explorer essentiellement la participation citoyenne sous un angle formel. Pour ce faire, les personnes ont été interrogées sur le compte des élections présidentielles de mars de 2010 au Togo.

De façon générale la participation est faible. Mais lorsque les données sont désagrégées par sexe, il apparaît des disparités assez grandes. Ainsi, à la question de savoir s'ils ont participé à des réunions de campagne ou à des rassemblements, seules 31% de femmes déclarent avoir participé à de tels réunions de campagnes ou rassemblements contre 52% des hommes, soit un écart de 21 points en pourcentage.

3.6. Impacts potentiels liés au genre

L'objectif est de faire émerger de nouvelles connaissances sur l'intégration de considérations liées au genre dans les interventions en application de connaissances chez l'humain. Les IRSC définissent l'application des connaissances (AC) de la manière suivante : « un processus dynamique et itératif qui englobe la synthèse, la dissémination, l'échange et l'application conforme à l'éthique des connaissances dans le but d'améliorer la santé des Canadiens, d'offrir de meilleurs produits et services de santé et de renforcer le système de santé ». Puisque les normes sociales influencent les comportements, les différences associées au genre pourraient expliquer la variabilité des résultats ou des impacts des interventions réalisées en AC.

En s'appuyant sur l'analyse des disparités entre les sexes menés au cours de la phase de planification, le Plan d'action pour l'égalité entre les sexes au niveau du projet exploite les difficultés et les possibilités pour les femmes et les hommes identifiées au cours de la phase d'analyse et joue le rôle de manuel de projet en veillant à ce que les principes -et aspirations se traduisent par des activités applicables

Conclusion

Le Togo a rectifié toutes les conventions en lien avec les droits et la promotion de la femme

Projet de « Gestion durable des terres et écosystèmes des zones semi-arides du nord du Togo »
Analyse et plan d'action genre

La Politique d'Égalité Équité Genre adoptée en traduit cette volonté du gouvernement à éliminer toutes les formes manifestes de violence dû au genre. Néanmoins, malgré le dispositif législatif, stratégique et politique en place, les pesanteurs socioculturelles sont identifiées comme frein à la réduction des inégalités des sexes ainsi que le manque de sollicitude et de bienveillance envers les personnes vulnérables.

Plus précisément en ce qui concerne le genre et la gestion des terres et l'environnement les inégalités sont légion disparités subsistent dans les rapports hommes/femmes. Elles vont de l'accès à l'information, à celle de la maîtrise de l'eau en passant par la participation au processus décisionnel en ce qui concerne l'environnement.

Une prise en compte du genre dans l'élaboration du projet Gestion durable des terres et écosystèmes des zones semi-arides du Nord du Togo garanti une meilleure prise en compte des besoins différenciés des hommes et des femmes dans sa phase d'implémentation.

À l'endroit des femmes et des jeunes, franges vulnérables de la population sur les questions d'environnement, il s'agira essentiellement de mener des actions de sensibilisation à la protection de l'environnement. Pour l'optimisation des résultats attendus, la mise en œuvre du projet s'attèlera au développement des moyens de subsistance alternative à celles qui contribuent à dégrader les terres et la flore.

ANNEXE 1 : PLAN D' ACTIONS GENRE - PPG FEM7 TOGO (DRAFT)

Objectifs et résultats du Projet	Indicateurs d'objectif et de résultat (pas plus de 21 indicateurs au total)	Critères et cibles genre	Actions à mener	Objectif de fin de projet	Budget estimatif USD ⁷
Objectif du projet : Accélérer la gestion et la restauration durables des terres pour atteindre la neutralité en matière de dégradation des terres tout en bénéficiant aux moyens de subsistance agropastoraux et à la biodiversité d'importance mondiale dans les régions des Savanes et de Kara au Togo.	Indicateur obligatoire #1 : Aires terrestres protégées créées ou sous gestion améliorée pour la conservation et l'utilisation durable (Hectares)	Accessibilité et gestion des aires protégées par les femmes et les hommes Superficies d'aires protégées créées ou sous la gestion améliorée avec la participation des femmes Cible : 40% des aires tenues par les femmes et 60% par les hommes	Sensibilisation et information des femmes sur l'importance de la mise en place des aires protégées	371 000 ha	10 000
	Indicateur obligatoire #2 : Superficie des terres restaurées (Hectares)	Accessibilité et gestion des aires protégées par les femmes et les hommes Superficies d'aires protégées créées ou sous la gestion améliorée avec la participation des femmes.			22 000 ha

⁷ Le plan d'actions genre est estimé à environ 2.120.000 dollars US

Projet de « Gestion durable des terres et écosystèmes des zones semi-arides du nord du Togo »
Analyse et plan d'action genre

		<u>Cible</u> : 40% des aires tenues par les femmes et 60% par les hommes à l'année de base			
	<u>Indicateur obligatoire #3</u> : Superficie des paysages sous pratiques améliorées (hors aires protégées) (Hectares)	Pratiques améliorées des paysages par les femmes <u>Cible</u> : 30% des aires des paysages sous pratique améliorée par les femmes	Formation des femmes sur les pratiques améliorées de conservation et d'utilisation durable des terres Suivi et appui conseil des femmes dans l'exercice des pratiques améliorées de conservation et d'utilisation durable des terres	37 000 ha	10 000
	<u>Indicateur obligatoire #4</u> : # Bénéficiaires directs du projet ventilés par sexe (individus)	Inclusion du genre y compris les jeunes <u>Cible</u> : 50% de femmes parmi les bénéficiaires directs	Prise en compte du genre dans toutes les interventions du projet (planification, mise en œuvre,	89 600 hommes 89 600 femmes	120 000

Projet de « Gestion durable des terres et écosystèmes des zones semi-arides du nord du Togo »
Analyse et plan d'action genre

			suivi et évaluation)		
Composante 1 du projet	Le renforcement de capacités et pour la gestion durable des terres de la biodiversité et la conservation				
Résultat du projet 1 : Les décisions d'utilisation et de gestion des terres sont éclairées par des données de suivi et des plans d'utilisation des terres sensibles au genre qui promeuvent la NDT et la conservation de la biodiversité, tandis que les institutions compétentes ont les capacités de gérer et de mettre en œuvre les processus associés.	<p><u>Indicateur 1.1 :</u> Amélioration de l'occupation des sols dans les préfectures ciblées du nord du Togo, couvrant une superficie de 1 500 000 ha ;</p>	<p>Inclusion de la femme et des jeunes dans la répartition spatiale des terres</p> <p>Proportion des terres occupées par les femmes</p> <p>Proportion des terres occupées par les jeunes</p> <p>Proportion des terres occupées par hommes</p> <p><i>Cible : 40% de femmes et jeunes et 60% des hommes</i></p>	<p>Sensibilisation pour facilitation de l'accès aux terres par les femmes</p> <p>Accompagnement des femmes dans les processus d'acquisition des titres de propriété foncière</p> <p>Motivation de l'implication des femmes dans les activités de conservation et utilisation durable des terres : AGR et subvention</p>		10 000

Projet de « Gestion durable des terres et écosystèmes des zones semi-arides du nord du Togo »
Analyse et plan d'action genre

	<p><u>Indicateur 1.2 :</u> # Lignes directrices disponibles pour informer l'inclusion de la NDT et des considérations de conservation de la biodiversité dans les politiques sectorielles pertinentes.</p>	<p>Prise en compte des préoccupations des femmes et des jeunes dans les lignes directrices de la NDT</p>	<p>Implication et participation des femmes aux instances d'élaboration des documents stratégiques et des politiques</p>		27 272 ⁸
	<p><u>Indicateur 1.3 :</u> Augmentation des scores de capacité selon le tableau de bord du développement des capacités institutionnelles du PNUD</p>	<p>Indicateurs genre dans les rapports pays du PNUD</p>	<p>Faire le suivi des indicateurs</p>		
	<p><u>Indicateur 1.4 :</u> Nombre de services de vulgarisation opérationnels dans les zones cibles</p>	<p>Participation des femmes et des jeunes aux opérations de vulgarisation</p> <p><u>Cible</u> 50% de femmes et de jeunes dans les équipes de vulgarisation</p>	<p>Renforcement des capacités des femmes sur les techniques de vulgarisation</p>		10 000
	<p><u>Indicateur 1.5 :</u> Nombre de personnes dans les communautés ciblées ayant accès aux services de vulgarisation</p>	<p>Accès des femmes et des jeunes aux services de vulgarisation</p> <p><u>Cible :</u> <i>-Nombre de jeunes et des femmes dans les communautés ciblées ayant accès aux services de vulgarisation</i></p>	<p>Renforcement des capacités des femmes et des jeunes à l'utilisation des services de vulgarisation</p>		10 000

⁸ Participation des représentants d'associations féminines aux ateliers d'élaboration de politique à raison de 02 documents stratégiques sur les 5 ans. Prise en charge de 5 représentants par groupement et par commune.

Projet de « Gestion durable des terres et écosystèmes des zones semi-arides du nord du Togo »
Analyse et plan d'action genre

		-Nombre d'hommes dans les communautés ciblées ayant accès aux services de vulgarisation			
Composante 2 du projet	Mise en œuvre de la gestion durable des terres, restauration des terres et forêts dégradées et conservation de la biodiversité au niveau du site				
Résultat 2 : Services écosystémiques restaurés et dégradation des terres évitée grâce aux pratiques de GDT et de GDF dans les régions des Savanes et Kara au nord du Togo, y compris la Réserve de biosphère d'Oti-Kéran / Oti-Mandouri et le Parc national de Fazao-Malkafassa.	<u>Indicateur 2.1</u> : Superficie totale des forêts dégradées en cours de restauration	Proportion des forêts dégradées en cours de restauration avec l'implication de la femme, des jeunes et hommes <i>Cible : 40% de femmes et jeunes et 40% des hommes</i>	Sensibilisation des femmes et des jeunes sur l'importance de la restauration des forêts dégradées	\cong 22 000 ha	10 000
	<u>Indicateur 2.2</u> : Superficie totale faisant l'objet de pratiques de gestion durable des forêts, dont 5 000 ha de corridors fauniques ;	Proportion de forêts faisant l'objet de pratiques de gestion durable des forêts avec l'implication de la femme, des jeunes et hommes dans la gestion durable des forêts et corridors fauniques <i>Cible : 40% de femmes et jeunes et 60% des hommes</i>	Sensibilisation des femmes sur l'importance de la restauration des forêts dégradées	\cong 37.000 ha	10 000

Projet de « Gestion durable des terres et écosystèmes des zones semi-arides du nord du Togo »
Analyse et plan d'action genre

	<p><u>Indicateur 2.3</u> : % d'augmentation des paramètres de NDT : couverture terrestre, productivité primaire nette, carbone organique du sol ;</p>	<p>Actions des femmes contribuant à l'augmentation des paramètres de NDT</p>	<p>Renforcement des mécanismes et dispositifs d'approvisionnement et de distribution pour améliorer la disponibilité et l'accessibilité des femmes et des jeunes aux matériels et équipements nécessaires à la mise en œuvre des technologies GDT</p>	<p>10 000</p>
	<p><u>Indicateur 2.4</u> : Menaces pour la faune résultant de la déforestation et de la gestion non durable des terres dans les AP ciblées et leurs zones tampons réduites (couvrant 371 000 ha), comme en témoigne l'augmentation des scores METT, y compris les indicateurs suivants : - Réduction de l'élevage et du pâturage</p>	<p>Actions des femmes contribuant à la réduction des menaces pour la faune l'augmentation de la gestion durable des terres</p>	<p>Sensibilisation des femmes sur l'importance de la biodiversité</p>	<p>10 000</p>

Projet de « Gestion durable des terres et écosystèmes des zones semi-arides du nord du Togo »
Analyse et plan d'action genre

	<ul style="list-style-type: none"> - Réduction de l'exploitation forestière et de la récolte de bois - Réduction de la fragmentation du paysage des AP - Augmentation du nombre d'espèces clés telles que les éléphants (référence à déterminer pendant la phase PPG) 				
Composante 3 du projet	Promotion des moyens de subsistance basés sur les opportunités				
Résultat 3.1 : Capacité accrue de production agricole/agroforestière durable et de gestion post-récolte d'une manière intelligente face au climat pour les agriculteurs (hommes, femmes) dans la zone du projet pour les produits favorisant la conservation de la biodiversité et la NDT.	<u>Indicateur 3.1.1</u> : Nombre d'utilisateurs des terres démontrant des connaissances accrues après la formation	Proportion des femmes parmi les utilisateurs des terres démontrant des connaissances accrues après la formation Nombre d'utilisateurs des terres démontrant des connaissances accrues après la formation (femmes) Nombre d'utilisateurs des terres démontrant des connaissances accrues après la formation (hommes) <i>Cible 40% de femmes, 60% d'hommes à l'année de base</i>	Renforcement des capacités des femmes et des jeunes les pratiques agroécologiques	5 000 dont 40% de femmes, 60% d'hommes	10 000

Projet de « Gestion durable des terres et écosystèmes des zones semi-arides du nord du Togo »
Analyse et plan d'action genre

	<u>Indicateur 3.1.2</u> : Nombre d'unités de transformation et de conditionnement opérationnelles ;	Accès et maîtrise de l'utilisation de la technologie des unités de transformation et de conditionnement par les femmes		A définir	
	<u>Indicateur 3.1.3</u> : Nombre d'individus bénéficiant économiquement du renforcement des connaissances/compétences soutenu par le projet sur les moyens de subsistance basés sur la nature	Accès des femmes au renforcement des connaissances/compétences soutenu par le projet sur les moyens de subsistance basés sur la nature <i>Cible : Nombre d'unités de transformation et de conditionnement opérationnelles mises en place avec la participation des femmes</i> Nombre de femmes bénéficiant économiquement du renforcement des connaissances/compétences soutenu par le projet sur les moyens de subsistance basés sur la nature Nombre d'hommes bénéficiant économiquement du renforcement des connaissances/compétences	Appui à la gestion et à la maîtrise des ouvrages d'unité de transformations (Karité, soja, arachide, anacarde) tenues et géré par des femmes ⁹ <u>ob</u> : 50% de femmes, 30% d'hommes à l'année de base	128 000 bénéficiaires directs_avec 40% de femmes, 60% d'hommes	10 000

⁹ 36363 dollars par unité de production

Projet de « Gestion durable des terres et écosystèmes des zones semi-arides du nord du Togo »
Analyse et plan d'action genre

		soutenu par le projet sur les moyens de subsistance basés sur la nature			
	<u>Indicateur 3.1.4</u> : Nombre de propositions d'investissement PPP soumises, déployées et/ou étendues.	Participation des femmes dans l'élaboration des propositions d'investissement PPP soumises, déployées et/ou étendues. <i>Cible ; Nombre de propositions d'investissement PPP soumises, déployées et/ou étendues avec la participation des femmes</i>	Renforcement de capacité des femmes et jeunes en matière d'élaboration de propositions d'investissement ppp ¹⁰		10 000
Composante 4 du projet	Egalité et équité genre et intégration au suivi évaluation				
Résultat 4 : Les considérations de genre pleinement intégrées dans la mise en œuvre du projet, l'apprentissage des leçons et l'identification des bonnes pratiques sont systématiquement	<u>Indicateur 4.1</u> : Les données de suivi montrent une augmentation du pourcentage de femmes qui bénéficient directement des activités du projet à travers l'autonomisation éducative et socio-économique	Augmentation du pourcentage de femmes qui bénéficient directement des activités du projet à travers l'autonomisation éducative et socio-économique <i>Cible : Taux d'augmentation du pourcentage de femmes qui bénéficient directement des activités</i>	N/A		

¹⁰ 3 personnes par commune pour une session de 5 jours

intégrés dans la mise en œuvre du projet et la sensibilisation pour informer et permettre la gestion adaptative, la réplication et la mise à l'échelle		<i>du projet à travers l'autonomisation éducative et socio-économique</i>			
	<u>Indicateur 4.2</u> : Nombre de solutions/leçons apprises transformées en produits de partage des connaissances	Participation des femmes aux solutions/leçons apprises transformées en produits de partage des connaissances <i>Cible : % de solutions/leçons apprises transformées en produits de partage des connaissances avec la participation des femmes</i>	N/A		
	<u>Indicateur 4.3</u> : Nombre d'intervenants ciblés démontrant une amélioration des connaissances sur des sujets spécifiques (par exemple SLM, gestion durable des forêts, l'intégration du genre, etc.).	Amélioration des connaissances sur des sujets spécifiques chez les femmes <i>Cible : Nombre d'intervenants ciblés démontrant une amélioration des connaissances sur des sujets spécifiques (par exemple SLM, gestion durable des forêts, l'intégration du genre, etc.).</i>	N/A		